



*ministère  
de l'écologie  
et du développement  
durable*

*RAPPORT  
DE L'INSPECTION GÉNÉRALE  
DE L'ENVIRONNEMENT*

**Rapport d'activité  
de l'inspection générale de l'environnement  
en 2003**

le 5 mars 2004





INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT  
Réf. : MG/RAP03A

Paris, le 5 mars 2004

**Note pour**  
**Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN**  
**Ministre de l'Écologie et du Développement Durable**

Le ministère chargé de l'environnement dispose depuis 2000 d'une structure propre d'inspection générale et voici son troisième rapport d'activité.

Il illustre le rôle de l'IGE pour ce qui concerne les inspections périodiques de services déconcentrés et d'établissements publics sous tutelle, avec notamment une première inspection de suivi (ADEME), l'inspection de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de l'IFEN, de l'ONCFS et de plusieurs Parcs Nationaux, ainsi que l'inspection conjointe des DIREN, d'un nombre important de DRIRE (Antilles-Guyane, Champagne-Ardennes, Franche-Comté, Ile-de-France, Lorraine, Pays de la Loire) et de services départementaux chargés d'une mission de police de l'environnement (Bas-Rhin, Morbihan, Seine-Maritime, Tarn-et-Garonne).

Il retrace également une grande diversité de missions ponctuelles, dont certaines concernent un dossier strictement local, mais dont d'autres portent des enseignements d'intérêt national, soit de façon évidente, comme les inondations ou la mise en œuvre de Natura 2000, soit de façon plus discrète, comme les missions relatives aux déchets. Chaque fois que nécessaire, elles ont été réalisées avec une diligence particulière afin d'apporter sans délai aux services l'assistance technique qu'ils souhaitaient et à vous-même un regard objectif sur la situation, ses causes probables et les leçons à en tirer. Les plus importantes ont donné lieu à débat lors des réunions internes de l'IGE. Certaines ont été réalisées sous forme contradictoire.

Il indique enfin l'état d'avancement des missions permanentes, dont plusieurs constituent le prélude ou le soutien indispensable à l'action publique (développement durable, appuis pour l'aménagement et la gestion de la vallée du Var...).

Il faut, dans chaque cas, approfondir autant que nécessaire, puis prendre de la hauteur, afin de pouvoir, dans le rapport, réconcilier exactitude et vérité, réglementation et équité, modalités d'application et esprit des textes, observation et intuition : c'est souvent le seul moyen d'apaiser litiges et malentendus et de surmonter le poids du passé. Quand ce n'est pas possible, le rapport en explique la cause. C'est un exercice qui exige expérience, compétence technique, connaissance réglementaire et parfois une certaine audace intellectuelle.

Si certains de ces rapports n'ont pas eu de suite, beaucoup paraissent au contraire avoir influé tant sur les grandes orientations du ministère que sur l'action immédiate des services, et ceci pour plusieurs raisons : coopération avec les autres structures d'inspection générale, valorisation des retours d'expérience, publicité des rapports... L'IGE continuera à attacher autant d'importance au caractère opérationnel de ses conclusions qu'à la pertinence de ses analyses. Elle continuera aussi à inscrire résolument ses réflexions dans la perspective de la réforme de l'Etat.

Ce rapport d'activité a été réalisé par le Secrétaire Général Pierre ROUSSEL et moi-même, avec le concours de Marc GRIMOT, ingénieur en chef des mines, qui a assuré la coordination et la mise en forme des informations fournies par les inspecteurs.

Enfin il me paraît impossible de conclure cette note sans rendre un dernier hommage à la mémoire de Jean-Claude LUMMAUX, qui nous a quitté dans le courant de l'année 2003 à l'issue d'une longue maladie, ainsi qu'à celle de Jean ARMENGAUD, mort d'une crise cardiaque.

Jean-Luc LAURENT



Chef du Service de l'IGE

# SOMMAIRE

Ce sommaire récapitule les rapports rendus et les missions lancées durant la période de référence (2003)

<b>I. INSPECTIONS PERIODIQUES .....</b>	<b>1</b>
I.1 <u>Établissements publics.....</u>	1
I.1.1 Agence de l'Eau Adour-Garonne (IGE/02P/002) .....	1
I.1.2 Inspection de suivi de l'ADEME (IGE/03P/005).....	1
I.1.3 IFEN (IGE/02P/021).....	2
I.1.4 Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (IGE/02P/003) .....	3
I.1.5 Audit du Parc National de la Guadeloupe (IGE/01P/049) .....	3
I.1.6 Audit du Parc National des Pyrénées (IGE/02P/026).....	3
I.1.7 Parc National de la Vanoise (IGE/02P/004).....	3
I.1.8 INERIS (IGE/03P/002).....	4
I.1.9 IFREMER (IGE/03P/004) .....	4
I.2 <u>DIREN .....</u>	5
I.2.1 DIREN de Bourgogne (IGE/02P/015).....	6
I.2.2 DIREN de Bretagne (IGE/01P/044) .....	6
I.2.3 DIREN du Centre, DIREN du Bassin Loire Bretagne (IGE/01P/045) .....	7
I.2.4 DIREN de la Martinique (IGE/02P/017).....	7
I.2.5 DIREN des Pays-de-la-Loire (IGE/02P/018 bis) .....	8
I.2.6 DIREN de Picardie (IGE/02P/019) .....	8
I.2.7 Inspection de suivi .....	9
I.2.8 Inspections en cours .....	9
I.3 <u>Activité environnement des DRIRE .....</u>	10
I.3.1 DRIRE Antilles-Guyane (IGE/03P/006).....	10
I.3.2 DRIRE Champagne-Ardennes (IGE/02P/005).....	10
I.3.3 DRIRE Franche-Comté (IGE/02P/006).....	11
I.3.4 DRIRE Ile-de-France (IGE/02P/007) .....	11
I.3.5 DRIRE Lorraine (IGE/02P/009).....	11
I.3.6 DRIRE Pays-de-la-Loire (IGE/03P/010) .....	12
I.3.7 DRIRE Aquitaine (IGE/03P/007).....	12
I.4 <u>Services départementaux de police de l'environnement.....</u>	13
I.4.1 Méthodologie (IGE/P/049-2).....	13
I.4.2 Synthèse de l'inspection de 14 départements (IGE/P/049-3) .....	13
I.4.3 Bas-Rhin (IGE/02P/010) .....	13
I.4.4 Morbihan (IGE/02P/012).....	14
I.4.5 Seine-Maritime (IGE/02P/013) .....	14
I.4.6 Tarn-et-Garonne (IGE/02P/014) .....	14
I.4.7 Inspections en cours .....	15

## II. MISSIONS PONCTUELLES ..... 16

<b>II.1 Technologies et risques .....</b>	<b>16</b>
II.1.1 Cyclone DINA à La Réunion les 22 et 23 janvier 2002 : caractérisation, conséquences et retour d'expérience (rapport IGE/02/008 du 29 janvier 2003).....	16
II.1.2 Expertise du projet d'aménagement des basses plaines de l'Aude (rapport IGE/02/042 du 29 janvier 2003).....	17
II.1.3 Prévention des risques liés au transport de matières dangereuses (rapport préliminaire IGE/03/015 du 31 mars 2003).....	18
II.1.4 Note relative au projet de loi "Transparence et sécurité en matière nucléaire" (rapport IGE/02/036 du 11 avril 2003) .....	18
II.1.5 Retour d'expérience sur les crues de septembre 2002 dans les départements du Gard, de l'Hérault, du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, de l'Ardèche et de la Drôme (rapport IGE/02/044 du 27 juin 2003) .....	19
II.1.6 Réglementation applicable aux silos au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rapport IGE/03/027 du 11 août 2003) ....	20
II.1.7 Mise en circuit fermé des eaux de refroidissement d'une unité industrielle (note d'étape IGE/02/043 du 30 septembre 2003) .....	20
II.1.8 Protection contre les incendies de forêt après les feux de l'été 2003 (rapport IGE/03/014 du 4 décembre 2003) .....	21
II.1.9 Évaluation de l'application de la réglementation parasismique dans les départements des Alpes-Maritimes, de l'Isère, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées (rapport IGE/03/021 du 15 décembre 2003) .....	22
II.1.10 Les crues des 1er au 5 décembre 2003 dans les régions Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes - Premières estimations des dommages (rapport IGE/03/061 du 18 décembre 2003).....	22
II.1.11 Accident de l'usine Nitrochimie à Billy-Berclau (62) - mission IGE/03/034.....	23
II.1.12 Évaluation de l'application de la loi du 1er juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme (mission IGE/03/057) .....	23
II.1.13 - Projet d'utilisation du barrage agricole de Brisach pour la prévention des inondations du Rhin (mission IGE/03/063).....	23
II.1.14 Réglementation en matière de sécurité des barrages (mission IGE/03/064) .....	23
II.1.15 Sécurité des stockages d engrais (mission IGE/03/067) .....	24
<b>II.2 Espaces naturels et qualité de vie .....</b>	<b>25</b>
II.2.1 Extension du port de Nice (rapport IGE/02/038 du 8 janvier 2003).....	25
II.2.2 Site pollué de La Voulte-sur-Rhône (rapport IGE/02/039 du 7 février 2003) .....	25
II.2.3 Mission d'expertise sur l'estuaire de la Rance (rapport IGE/02/054 du 18 février 2003) .....	26
II.2.4 Évolution de la procédure des unités touristiques nouvelles (UTN) rapport IGE/01/031 du 21 février 2003 .....	27
II.2.5 Groupe de travail sources fixes du PPA Ile de France (IGE/02/009 du 14 mars 2003) .....	28
II.2.6 Infrastructures linéaires (rapport IGE/02/010 du 10 avril 2003).....	28
II.2.7 Protection des réseaux d'eau potables contre les intrusions IGE/02/052 remis le 15 avril 2003).....	29
II.2.8 Navires en difficulté et recours aux lieux de refuge (rapport IGE/03/006 du 19 juin 2003).....	29
II.2.9 Le curage d'entretien des cours d'eau "vieux fonds, vieux bords" (rapport IGE/03/030 du 2 juillet 2003).....	30

II.2.10	Simplification des textes relatifs à la chasse (rapport IGE/02/055 du 13 août 2003) .....	30
II.2.11	Risques liés à l'augmentation des densités des sangliers sauvages en France (rapport IGE/03/023 du 21 octobre 2003).....	31
II.2.12	Centre de traitement et de valorisation de déchets industriels de la Sté ARF, à Vendeuil (Aisne) - rapport IGE/03/028 du 19 novembre 2003 .....	31
II.2.13	Acteurs et publics de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : comment les sensibiliser au thème de l'environnement (rapport IGE/03/020 du 18 décembre 2003).....	32
II.2.14	Mission d'expertise sur les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) - rapport IGE/03/004 du 19 décembre 2003 .....	32
II.2.15	Le drainage dans le marais poitevin (rapport IGE/03/043 du 19 décembre 2003) 33	
II.2.16	Aménagement, dans le cadre du développement durable, de la section Rodez - Le Puy-en-Velay de la RN 88 (mission IGE/02/047).....	34
II.2.17	Mission d'expertise sur le pôle végétal d'Angers (rapport IGE/03/025 de décembre 2003).....	34
II.2.18	Capacités d'études intermodales et interurbaines (mission IGE/03/026) .....	35
II.2.19	Compétences hydrauliques (mission IGE/03/036) .....	35
II.2.20	Gestion du loup et du pastoralisme - bilan du cadre d'action 2003 (rapport IGE/03/040 du 13 octobre 2003) .....	35
II.2.21	Mise en œuvre du règlement statistique européen sur les déchets (mission IGE/03/041).....	36
II.2.22	Évaluation de quatre expérimentations de remembrement en Ille-et-Vilaine (mission IGE/03/045).....	36
II.2.23	Tourisme et gestion des espaces naturels (mission IGE/03/046) .....	36
II.2.24	Plan de Gestion des Étiages de l'Adour (mission IGE/03/060) .....	36
II.3	<u>Qualité du service public de l'environnement.</u> .....	37
II.3.1	Mobilité au sein du ministère de l'écologie et du développement durable et de ses établissements publics (rapport IGE/02/030 du 29 janvier 2003) .....	37
II.3.2	La contribution des départements à la politique de protection des espaces naturels sensibles (rapport IGE/02/027 du 5 mars 2003) .....	37
II.3.3	Audit sur la gestion par le MEDD de ses moyens financiers (rapport IGE/02/033 du 5 mars 2003) .....	38
II.3.4	Gestion du restaurant inter administratif de Ségur (rapport IGE/02/051 du 12 mars 2003) .....	38
II.3.5	Utilisation des crédits du fonds POLMAR à la suite du naufrage du "Prestige" (rapport IGE/03/017 du 14 avril 2003) .....	38
II.3.6	Comité d'orientation des simplifications des démarches agricoles (IGE/02/050 travaux terminés en mars 2003) .....	39
II.3.7	Évaluation du protocole Défense-Environnement (rapport IGE/03/010 du 17 avril 2003) .....	39
II.3.8	Propositions pour une nouvelle stratégie du patrimoine naturel (rapport IGE/03/005 du 22 avril 2003).....	39
II.3.9	Projet de loi en faveur du monde rural (rapport IGE/03/001 du 24 avril 2003)....	39
II.3.10	Évaluation des dommages dus à la pollution par le "Prestige" (rapport IGE/03/022 de mai 2003).....	40
II.3.11	Expertise des objectifs "Recherche et Développement" de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) - (mission IGE/02/046 rapport remis en mai 2003) .....	40

II.3.12	Évaluation des dommages causés à l'environnement par le naufrage du "Prestige" (rapport IGE/03/022bis du 2 juillet 2003) .....	40
II.3.13	Audit de la situation de l'Office National des Forêts (rapport IGE/03/035 du 4 juillet 2003) .....	41
II.3.14	Audit du contrôle de légalité, du contrôle budgétaire et du pouvoir de substitution (rapport IGE/03/024 du 7 août 2003) .....	41
II.3.15	Adaptation des structures du MEDD à la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable (rapport IGE/03/038 du 10 septembre 2003).....	41
II.3.16	Réserve naturelle de ROQUE HAUTE (rapport IGE/03/012 du 24 septembre 2003).....	42
II.3.17	Position de la France sur le dossier "Convention Internationale sur les Forêts" (rapport IGE/03/037 du 17 octobre 2003) .....	42
II.3.18	Enquête administrative sur la pisciculture de Thonon-les-Bains après un accident mortel (rapport IGE/03/049 du 10 novembre 2003) .....	42
II.3.19	Étude sur les moyens de mise en œuvre de Natura 2000 dans les services déconcentrés (rapport IGE/02/024 du 20 novembre 2003).....	43
II.3.20	Europe et nature (rapport d'étape IGE/03/016 du 20 novembre 2003).....	43
II.3.21	Utilisation de la marque "Parc Naturel Régional" (rapport IGE/03/031 du 27 novembre 2003) .....	44
II.3.22	Évaluation de l'impact du programme de modernisation de l'inspection des installations classées en DRIRE (rapport IGE/03/059 du 10 décembre 2003).....	45
II.3.23	Analyse de la situation juridique du Parc naturel régional du Haut Languedoc (mission n°IGE/02/037) .....	45
II.3.24	Action internationale pour la nature (mission IGE/02/048) .....	45
II.3.25	Identification du champ d'application de la directive "Plans et Programmes" concernant le MEDD (mission IGE/02/053) .....	46
II.3.26	Organisation des DDAF et DDSV du Finistère (mission IGE/03/002).....	46
II.3.27	Participation à l'audit du programme du MEDD (mission IGE/03/042) .....	46
II.3.28	Mission d'appui sur le confortement de la tutelle (mission IGE/03/044) .....	46
II.3.29	Fiscalité du patrimoine naturel (rapport d'étape IGE/03/047 du 19 décembre 2003).....	47
II.3.30	Réflexion sur la création d'une agence nationale de l'eau et des milieux aquatiques (rapport IGE/03/051 du 20 octobre 2003) .....	47
II.3.31	Mise en œuvre des polices de l'environnement et répression de la délinquance écologique (mission IGE/03/053).....	47
II.3.32	Ecogarde Sainte Baume Littoral (mission IGE/03/053 bis) .....	47
II.3.33	Audit de la DIREN Guadeloupe (rapport IGE/03/054 du 8 décembre 2003).....	48
II.3.34	Renouvellement du contrat du Centre européen pour la protection de la nature et la biodiversité (CTE/PNB) - mission IGE/03/055 .....	48
II.3.35	Modalités de rattachement au MEDD de la Mission Interministérielle de l'effet de serre (mission IGE/03/056) .....	48
II.3.36	Gestion des ressources humaines du MEDD et de ses établissements publics (mission IGE/03/062).....	48
II.3.37	Responsabilité ministérielle pour l'organisation du permis de chasser (rapport IGE/03/065 du 12 décembre 2003) .....	49
II.3.38	Fonctionnement du service départemental de l'ONCFS en Loire-Atlantique (mission IGE/03/066).....	49

<b>III. MISSIONS PERMANENTES et MISSIONS DIVERSES .....</b>	<b>50</b>
III.1.1 Préparation de la stratégie nationale du développement durable .....	50
III.1.2 Appui à la Commission Nationale du Débat Public .....	50
III.1.3 Coordination du plan de restauration écologique et hydraulique du Rhône (mission IGE/P/037) .....	50
III.1.4 Plan gouvernemental d'actions en faveur des zones humides (mission IGE/P/039) .....	50
III.1.5 Évaluation du PDRN, Comité Natura 2000 (mission IGE/P/044) .....	51
III.1.6 Prévention des risques naturels : instance de conseil et d'appui technique (mission IGE/P/041) .....	51
III.1.7 Commission mixte sur les nuisances sonores des aérodromes militaires (mission IGE/P/043) .....	51
III.1.8 PPA d'Ile-de-France.....	51
III.1.9 Hygiène et sécurité (mission IGE/P/035) .....	52
III.1.10 Comité de sécurité des tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus .....	53
III.1.11 Comité de la charte de déontologie de l'INERIS (mission IGE/P/045) .....	53
III.1.12 Appuis pour l'aménagement et la gestion de la vallée du Var (mission IGE/01/037).....	53
III.1.13 Accompagnement d'un parlementaire en mission sur l'avenir des Parcs Nationaux (IGE/03/009) .....	53
III.1.14 Politique des Parcs Nationaux .....	53
III.1.15 Programme de recherche RIO et EPR .....	53
III.1.16 CORPEN.....	54
III.1.17 Recrutement des techniciens et agents techniques de l'environnement .....	54
III.1.18 Uniforme du Corps des techniciens et agents techniques de l'environnement .....	54
III.1.19 Impact de certains ouvrages.....	54
III.1.20 Dégâts de gibier .....	54
III.1.21 Conseil national du tourisme .....	54
III.1.22 Comité interministériel d'audit des programmes .....	54
III.1.23 Commission des comptes et de l'économie de l'environnement.....	55
III.1.24 HFDD (IGE/03/050) .....	55
III.1.25 OCDE.....	55
III.1.26 CTPM.....	55
<b>IV. Travaux des collèges .....</b>	<b>56</b>
IV.1 <u>Collège "technologies et risques"</u> .....	57
IV.2 <u>Collège "espaces naturels et qualité de vie"</u> .....	58
IV.3 <u>Collège "qualité du service public de l'environnement"</u> .....	59

# I. INSPECTIONS PERIODIQUES

## I.1 Établissements publics

Le MEDD a sous sa tutelle ou co-tutelle 25 établissements publics dont certains bénéficient de prélèvements obligatoires qui ne figurent pas sur le budget de l'Etat et dont les effectifs ne sont pas inscrits au budget du MEDD. Ces établissements ont une contribution déterminante à la mise en œuvre des politiques de l'environnement. La tutelle de ces établissements est donc essentielle ; les inspections périodiques constituent un appui à la tutelle. Engagées depuis le second semestre 2000 ces inspections commencent à dégager des enseignements généraux.

### I.1.1 Agence de l'Eau Adour-Garonne (IGE/02P/002)

Cette inspection périodique a été coordonnée par Jean-Louis PRIME avec le concours de François NAU et de Christian d'ORNELLAS. Leur méthode de travail a tenu compte de l'expérience acquise lors des précédentes inspections d'agences. La procédure a été contradictoire.

Les rapporteurs estiment que la priorité donnée aux relations avec les partenaires a eu pour contrepartie des insuffisances dans le management de l'établissement et un manque de rigueur conduisant à une fragilité juridique sur plusieurs points. Complexe et peu compréhensible, le dispositif des redevances "pour prélèvement sur la ressource en eau" présente de graves irrégularités et n'incite pas à atteindre les objectifs du bassin Adour-Garonne en matière de gestion quantitative.

Le rapport formule des propositions pour remédier à cette situation, notamment :

- évoluer d'une culture de moyens à une culture de résultats,
- améliorer l'information, et d'abord celle du Conseil d'Administration et du Comité de Bassin,
- formaliser l'organisation et les attributions des services,
- organiser la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

### I.1.2 Inspection de suivi de l'ADEME (IGE/03P/005)

Cette inspection de suivi d'un établissement public, la première de ce genre réalisée par l'IGE, a été assurée par Michel BADRÉ et Marc GRIMOT, deux ans après un premier rapport particulièrement critique. La procédure a été contradictoire.

La présidente récemment nommée de l'ADEME a porté un intérêt particulier aux conclusions de ce rapport.

Le rapport conduit soit à renouveler certaines recommandations du rapport du 5 octobre 2001 dans des termes presque identiques, soit à préconiser la poursuite et l'élargissement des actions lancées.

En matière d'énergie, qui constitue pourtant pour l'ADEME un sujet central, l'éparpillement perdure entre quatre directions techniques. Pour la recherche, le problème reste entier (problème dans lequel la tutelle a d'ailleurs sa part de responsabilité).

En matière de management, la gestion des CP au siège comme dans les délégations ne peut être considérée comme maîtrisée, et risque toujours de mettre l'ADEME et le MEDD en grave difficulté.

L'ADEME ne pourra sans doute pas faire l'économie d'une simplification drastique de l'organisation de son siège, qui paraît indispensable à l'efficacité de son pilotage.

### **I.1.3     IFEN (IGE/02P/021)**

Engagée à l'automne 2002, cette inspection proposée par la D4E s'est trouvée ralentie par le décès de Jean-Claude LUMMAUX qui en assurait la coordination. Il a été remplacé dans cette fonction par Yves FOURNIER, assisté de Jean-Michel BIREN (IGE) et de Pascal MAZODIER (Inspection générale de l'INSEE). Un nouveau président et un nouveau directeur de l'IFEN ont été nommés durant l'inspection. La procédure a été contradictoire.

Les rapporteurs estiment que le statut d'établissement public a sans doute aidé l'IFEN à être rapidement opérationnel dans la gestion de données aux origines très diverses, mais que les problèmes de gestion sont progressivement devenus de plus en plus contraignants, au point que leur poids en arrive à perturber son fonctionnement. Ils observent en outre que tous les autres services statistiques de l'État sont rattachés à des structures ministérielles. Le rapport préconise donc l'abandon de ce statut et la transformation de l'IFEN en service à compétence nationale, ceci toutefois sous plusieurs réserves :

- maintien de certaines des fonctions jouées par le conseil d'administration, notamment pour assurer le débat et la concertation avec des personnalités qualifiées par un comité d'orientation ;
- maintien ou mise en place d'une validation externe des travaux ;
- maintien de l'image de l'IFEN, en conservant son nom, son logo, son implantation,
- maintien de son indépendance intellectuelle en matière de production statistique et de publication.

Le projet d'organisation soumis au CTP de l'établissement et au CTP ministériel à la fin 2003 tient compte de ces recommandations.

#### **I.1.4 Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (IGE/02P/003)**

Cette inspection périodique a été cordonnée par Philippe HUGODOT, qui avait déjà coordonné, un an avant, l'inspection du CSP. Il avait pour cela le concours de Jean ARMENGAUD, Dominique LEGRAIN et Jean-Louis VERREL. La mission a coïncidé avec une période stratégique de débats sur la chasse au Parlement et de remplacement du directeur général de l'ONCFS. La procédure a été contradictoire.

Le rapport confirme le caractère irremplaçable de la garderie ainsi que la forte motivation des gardes, mais il constate aussi une situation financière difficile. Ceci conduit les rapporteurs à préconiser un soutien financier de l'État, assorti notamment d'une redéfinition des missions et d'un contrat d'objectifs. L'ONCFS pourrait ainsi durablement constituer un pont entre fédérations de chasseurs et associations de protection de la nature.

#### **I.1.5 Audit du Parc National de la Guadeloupe (IGE/01P/049)**

Cette mission conjointe d'audit et de conseil a été assurée par Alain RIQUOIS et Bernard GLASS au titre de l'IGE, Michèle PRATS et Serge DUTRUY au titre du CGPC et Georges VERIDIQUE au titre du CGGREF.

Tout en soulignant les atouts du Parc et ses succès (notamment l'élaboration du schéma directeur d'aménagement) et tout en proposant de l'agrandir, les rapporteurs constatent aussi plusieurs problèmes qui rendent, selon eux, urgente une refondation en vue d'une part de restaurer la confiance au sein de l'établissement, d'autre part de resserrer les liens avec les différents partenaires : administration, élus, communauté scientifique, opérateurs privés. Le rapport insiste aussi sur la nécessité d'une recherche d'excellence tant dans les aménagements que dans l'indispensable politique de communication.

#### **I.1.6 Audit du Parc National des Pyrénées (IGE/02P/026)**

En voie d'achèvement, cet audit conduit par le CGGREF et le CGPC est coordonné par Alain RIQUOIS au titre du CGGREF, Michel BADRÉ étant le seul participant au titre de l'IGE. Le rapport devrait notamment porter sur la stratégie territoriale du Parc (notamment articulation entre zone centrale et zone périphérique), sur la politique "nature" (notamment participation au réseau Natura 2000 et politique scientifique) et sur le management interne.

#### **I.1.7 Parc National de la Vanoise (IGE/02P/004)**

L'inspection du plus ancien des parcs nationaux français a été cordonnée par Alain RIQUOIS puis Jean BOURCET avec le concours de Louis BLAISE, Michel BURDEAU, Alain GILOT et Dominique LEGRAIN. La procédure contradictoire n'était pas terminée à la fin de l'année 2003.

### I.1.8 INERIS (IGE/03P/002)

Cette inspection en cours est assurée par Jean-Pierre LETEURTROIS avec le concours de Marc GRIMOT et de Jean-Louis VERREL. En cours de rédaction à la fin 2003, le rapport devrait examiner tant le management de l'INERIS que ses activités notamment dans le domaine des risques accidentels et chroniques, et les comparer aux attentes de la tutelle.

Les investigations étaient pratiquement achevées à la fin de 2003. La procédure contradictoire doit être menée au début de 2004.

### I.1.9 IFREMER (IGE/03P/004)

Commencée en 2003, cette inspection est assurée par André LE BERRE avec le concours de Pierre BALLAND, Annick HELIAS et Dominique LEGRAIN. Elle a pour principal objectif de préciser les conditions dans lesquelles le MEDD pourrait assurer de la façon la plus efficace la co-tutelle de l'IFREMER.

Les investigations se poursuivront en 2004.

## I.2 DIREN

L'action engagée par l'IGE pour faire évoluer, en fonction des attentes des directions d'administrations centrales, le dispositif d'inspection des DIREN s'est poursuivi. Élaboré par la structure de pilotage national de l'inspection associant l'IGE, le CGPC et le CGGREF, un "guide d'inspection périodique des DIREN" a été publié en 2003. Après validation et présentation le 20 mai 2003 devant l'inspection générale de l'environnement, il a fait l'objet d'une diffusion interne dans les services centraux du ministère et externe par l'intermédiaire du CGPC et du CGGREF.

Ce guide constitue désormais la référence méthodologique commune pour les coordonnateurs et les inspecteurs. Il prend en compte le souhait d'une évolution vers une production plus collégiale du rapport d'inspection et vers un document unique plus sélectif réalisé à partir d'un pré diagnostic amont. Il fait une place accrue aux thèmes d'inspection transversaux, comme la fonction tête de réseau ou l'évaluation environnementale. Il s'inscrit dans l'objectif général de mieux répondre aux attentes des directions centrales avec lesquelles les contacts ont été resserrés.

Tout en réaffirmant le principe de la désignation du coordonnateur de la MIGT pour coordonner l'inspection des DIREN, le guide ouvre la possibilité d'élargir ce choix ; c'est ainsi que pour deux DIREN le choix du coordonnateur s'est porté en 2003 sur un membre de l'IGE et du CGGREF.

La structure de pilotage national de l'inspection des DIREN assure le bon déroulement des inspections. Elle s'est réunie à plusieurs reprises à l'initiative de l'IGE pour harmoniser l'intervention des trois formations, CGPC, CGGREF et IGE, et ajuster la programmation des inspections. L'IGE entretient des contacts réguliers avec la DGAFAI, en charge de l'animation des DIREN, et avec les coordonnateurs des MIGT selon les besoins du moment.

Par ailleurs, dans un souci de professionnalisation du travail des inspecteurs et d'amélioration de la qualité des inspections, l'IGE a poursuivi son programme de formation commencé en 2002 et mis en place une session organisée en liaison avec l'IFORE pour les inspecteurs et futurs inspecteurs venant du CGPC, du CGGREF et de l'IGE.

Enfin, l'IGE a organisé dès le 18 décembre 2003, en liaison avec la DGAFAI, la réunion annuelle de programmation des inspections de DIREN avec les DAC, pour préciser les thèmes prioritaires d'inspection et les thèmes particuliers propres à chacune des DIREN dont l'inspection est programmée en 2004.

Ont été achevées en 2003, avec la participation au titre de l'IGE de MM. Michel BURDEAU, Jean-François DELAMARRE, Jean-Luc LAURENT, Alain RIQUOIS, Pierre ROUSSEL et Jean-Louis VERREL :

- les inspections périodiques des DIREN de Bourgogne, Bretagne, Centre, Martinique, Pays-de-la-Loire, Picardie,
- les inspections de suivi des DIREN d'Aquitaine, Haute-Normandie.

Les délais de rédaction entraînent fréquemment un décalage entre l'année de programmation d'une inspection et l'année de remise du rapport. Des progrès restent à réaliser dans ce domaine.

La coordination de l'inspection des DIREN et l'animation de la structure de pilotage national sont confiées, au sein de l'IGE, à Louis BLAISE, inspecteur général de l'équipement.

### **I.2.1 DIREN de Bourgogne (IGE/02P/015)**

La DIREN de Bourgogne est un service qui marche bien, se positionne intelligemment, sait développer des partenariats adéquats et se fixer des priorités. L'inspection a cependant relevé certaines difficultés que rencontre la DIREN dans sa tâche.

Dans la mise en place des directives européennes sur l'eau, la DIREN joue bien son rôle d'appui et d'incitation des autres services de l'État ; la valorisation des campagnes d'observation mériterait d'être explicitée en termes de propositions d'action.

La DIREN a clairement identifié Natura 2000 comme un enjeu majeur, mais la dérive constatée dès à présent en termes de délais ne peut que s'accentuer si un plan de renforcement n'est pas mis en œuvre conjointement par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement. Pour devancer cette démarche qui relève du niveau national, le rapport recommande un faisceau de mesures.

Le rapport analyse la gestion des crédits, notamment en matière d'eau. Il incite d'une part la DIREN qui suit bien les crédits jusqu'à leur individualisation à poursuivre sa mission lors de l'exécution et d'autre part la direction de l'eau et la DGAFAI à préciser le rôle de maître d'ouvrage général confié à la DIREN.

Grâce au volet régional du schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux la DIREN a pris toute sa place dans l'évaluation des contrats de plan et la préparation des DOCUP. Le rapport considère que l'observatoire régional de l'environnement en Bourgogne est une réalisation exemplaire.

La DIREN semble avoir bien géré la croissance de ses effectifs et bien gérer ses marges de manœuvre. Le regroupement sur un seul site est devenu urgent.

### **I.2.2 DIREN de Bretagne (IGE/01P/044)**

Depuis 1996 la DIREN a vu ses effectifs augmenter de manière très sensible puisqu'ils sont passés de 43 agents en 1998 à 57 agents en 2000. Le projet de service recommandé en 1996 n'est pas encore terminé. Organisation et management sont plus nécessaires que jamais et toujours aussi difficiles en raison de la nature du service, des personnels concernés et de l'habitude prise de s'en passer.

D'une façon générale la DIREN obtient de bons résultats grâce à une motivation particulièrement élevée des personnels, à tous niveaux hiérarchiques, ce qui a pour conséquence une très grosse charge de travail et, quelquefois, un stress qu'il serait souhaitable de chercher à soulager.

La gestion est satisfaisante malgré l'absence d'un logiciel de comptabilité et de gestion adaptée aux besoins de la DIREN.

Les mesures prises pour l'amélioration de la qualité de l'eau ont été analysées, ainsi que deux points particuliers : la marée noire Erika et le développement des éoliennes.

### **I.2.3 DIREN du Centre, DIREN du Bassin Loire-Bretagne (IGE/01P/045)**

La DIREN Centre a fait l'objet d'une inspection complète en juin 2001. Le rapport n'avait pu sortir en son temps du fait notamment du départ en retraite du coordonnateur de la MIGT avant qu'il puisse rédiger la synthèse.

Le directeur de la DIREN avait reçu la plupart des éléments et avait pu faire part de ses remarques. Les responsables des trois inspections ont demandé à J-F Delamarre de rédiger une synthèse. Ce document constitue une information utile bien que tardive pour les directions d'administration centrale et permettra d'alimenter l'inspection de suivi qui figure au programme 2004 arrêté au début de cette année.

Cette inspection de suivi tout en restant une démarche légère devra être adaptée au contexte particulier.

### **I.2.4 DIREN de la Martinique (IGE/02P/017)**

Le rapport constate que depuis sa création, la DIREN a connu une évolution très rapide avec une croissance très forte des effectifs de 1996 à 2002 (de 7 à 26), un changement de directeur à mi 2001, une organisation nouvelle en trois pôles, la mise en œuvre de l'ARTT et la mise en place d'un comité paritaire. La mission recommande donc un rythme plus modéré dans le renouvellement des ressources humaines et une installation dans des locaux plus adaptés.

Sur l'île, la politique de l'eau et la prévention des risques majeurs constituent des enjeux très forts. En matière de protection et de valorisation des espaces naturels, la Martinique se caractérise par un très fort déficit de connaissance. La gestion des données est assurée par un agent qui a en charge la totalité du secteur Guyane Antilles. La DIREN intervient dans la coopération régionale sur l'Arc caribéen.

Si des avancées ponctuelles ont été faites, la mission a noté un très fort besoin de cohérence de l'ensemble des partenaires concourant aux politiques de l'environnement.

La mission a relevé la motivation des agents.

## I.2.5 DIREN des Pays-de-la-Loire (IGE/02P/018 bis)

Ce qui caractérisait la DIREN lors de l'inspection précédente en 1996 était la faiblesse de son management, un déficit en personnel et la très forte coupure entre le SEMA et le reste de la direction. Le suivi réalisé fin 1998 constatait des progrès variables mais souvent importants. L'inspection de 2002 a trouvé un service bien structuré, dont le personnel a augmenté de 50 %, bien perçu par ses partenaires et présent sur les grands enjeux :

- la DTA (et plus généralement le développement durable de l'agglomération nantaise et de l'estuaire),
- la gestion de la Loire, de ses milieux annexes et de ses digues,
- la montée préoccupante de la pollution diffuse en majeure partie d'origine agricole.

Les remarques assez nombreuses formulées par l'équipe d'inspection s'appliquent à un service raisonnablement bien organisé et qui assure de façon satisfaisante ses nombreuses missions même si c'est au prix d'une charge de travail importante. Il faut noter que le naufrage de l'Erika a pesé de façon très lourde sur la DIREN en 2002.

Le rapport propose aux directions d'administration centrale de mieux organiser et formaliser les commandes passées aux DIREN, de renforcer les actions d'animation sur un certain nombre de thèmes comme le soutien aux associations, le pilotage des établissements publics, la gestion financière.

La seconde étape du programme Natura 2000 exigera de la DIREN qu'elle mobilise les DDAF. La dynamique de ce programme permettra sans doute de renouveler la problématique actuelle de protection des sites.

La DIREN est gestionnaire d'un ensemble important de données grâce à une cellule spécialisée. Le rapport recommande d'encourager de telles actions et d'en améliorer le pilotage par l'administration centrale.

## I.2.6 DIREN de Picardie (IGE/02P/019)

L'équipe d'inspection porte un jugement positif sur la DIREN Picardie qui est passée en quelques années d'une organisation « familiale » sans stratégie concertée à un organisme structuré dont la ligne managériale est clairement affirmée par son directeur et validée par l'administration centrale. Les créations de postes et la réduction des vacances se sont conjuguées pour conduire à un renforcement significatif des unités d'œuvre disponibles.

La gestion du système d'information géographique bien maîtrisé a positionné la DIREN comme fournisseur de données environnementales et la mission a noté favorablement la volonté de poursuivre l'intégration des données.

La mission a relevé des résultats satisfaisants en matière d'éducation à l'environnement et de soutien à la vie associative. La communication externe est efficace et la mission a relevé que les messages de la DIREN sont largement relayés dans les médias locaux.

Dans son rôle de tête de réseau, les relations avec les établissements publics sont satisfaisantes, la direction a su nouer des conventions de travail efficace avec les DDAF,

cette démarche doit être étendue aux autres services. Les relations avec la DRIRE sont ouvertes et fructueuses. Dans le secteur nature, le service est encore fragile dans son organisation. La DIREN devra veiller à bien prioriser ses interventions si elle souhaite faire face à la montée en puissance de Natura 2000. Dans le secteur eau, le document stratégique de la direction définit des priorités qui sont effectivement en cours de déploiement. La mission a relevé le caractère professionnel des deux laboratoires.

### I.2.7 **Inspection de suivi**

Les rapports des inspections de suivi des DIREN d'Aquitaine (IGE02P/022) et Haute-Normandie (IGE/02P/025) ont été remis à la ministre. Il s'agit d'une prestation légère menée par la MIGT destinée à vérifier la mise en œuvre des recommandations du rapport d'inspection périodique deux ans après sa publication.

### I.2.8 **Inspections en cours**

Le programme 2003 approuvé par la ministre a conduit à lancer les inspections périodiques des DIREN : Corse, Guyane, Île-de-France, Limousin, Lorraine, Provence-Alpes- Côte d'Azur et six inspections de suivi.

### **I.3 Activité environnement des DRIRE**

Naguère assurée par le seul Conseil Général des Mines, l'inspection de l'activité environnement des DRIRE fait désormais partie aussi des missions assignées par la ministre chargée de l'environnement à son inspection générale et coopération avec le Conseil général des Mines.

L'intervention de deux inspecteurs généraux ayant une expérience différente permet un regard plus complet.

#### **I.3.1 DRIRE Antilles-Guyane (IGE/03P/006)**

La DRIRE Antilles-Guyane présente la particularité d'avoir compétence sur trois régions relativement éloignées l'une de l'autre. Dans leur rapport conjoint, Pierre BALLAND (au titre de l'IGE) et Jean-Michel BIREN (au titre du CGM) constatent que, grâce à la qualité du directeur et des cadres, la DRIRE est en train de rattraper aux Antilles une situation de relative déshérence en matière d'environnement industriel (en Guyane, l'implantation de la DRIRE est historiquement plus établie). Pour assurer la poursuite de ce progrès, ils recommandent particulièrement :

- un effort particulier de formation,
- la mise à l'étude du rattachement à la division "environnement" du contrôle des activités minières compte tenu notamment du très lourd impact environnemental de certaines de ces activités,
- la rationalisation de l'articulation avec les autres services chargés de l'inspection des ICPE.

#### **I.3.2 DRIRE Champagne-Ardennes (IGE/02P/005)**

La région Champagne-Ardennes se caractérise à la fois par un tissu industriel vieillissant et par une activité agricole importante. Dans leur rapport conjoint, Renaud ABORD de CHATILLON (au titre du CGM) et Pierre BALLAND (au titre de l'IGE) portent une appréciation largement positive sur les activités "environnement" de cette DRIRE malgré les difficultés liées au manque d'expérience d'une partie du personnel. Ils font ressortir plusieurs points importants :

- l'affaire Métal Blanc a conduit la DRIRE à s'impliquer fortement dans la réflexion sur l'interface réglementation des ICPE/risques sanitaires en périphérie des établissements,
- difficultés d'application de l'arrêté de 1998 dans les silos, nombreux dans la région,
- la DRIRE a maintenu sa vigilance en matière de pollution de l'eau,
- difficulté de faire appliquer la réglementation environnementale dans les entreprises en difficultés (exemple Cellatex).

### **I.3.3 DRIRE Franche-Comté (IGE/02P/006)**

L'industrie occupe une place importante dans l'économie franc-comtoise, même si une large part du tissu industriel est constituée de PME. Dans leur rapport conjoint, François BARTHELEMY (au titre du CGM) et Jean-Louis VERREL (au titre de l'IGE) font part d'une bonne impression globale quant à l'activité "environnement" de cette DRIRE, mais formulent néanmoins quelques observations, notamment :

- besoin croissant d'un appui juridique dans les DRIRE (comme l'ont confirmé, en Franche-Comté, deux affaires récentes),
- nécessité de fixer en liaison avec les missions inter-services de l'eau les priorités régionales pour l'action de l'inspection des installations classées en matière d'eau,
- coordination à accroître entre les deux réseaux de surveillance de la qualité de l'air.

Le rapport insiste particulièrement sur l'attention qu'il conviendrait de porter d'une part au stockage de chlore de Solvay à Tavaux, d'autre part au barrage de Vouglans.

### **I.3.4 DRIRE Ile-de-France (IGE/02P/007)**

L'activité industrielle reste significative en Ile-de-France, notamment dans la "grande couronne", même si l'on y trouve moins de grandes usines qu'en Rhône-Alpes, PACA ou Haute-Normandie par exemple. L'extraction de matériaux y est importante. Les fermetures d'ateliers et d'usines ont laissé derrière elles de nombreux sites pollués. Dans leur rapport conjoint, Claude GAILLARD (au titre du CGM) et Marc GRIMOT (au titre de l'IGE) font part d'une impression globale satisfaisante quant à l'activité "environnement" de cette DRIRE, mais formulent néanmoins plusieurs observations, notamment :

- la méthode de fixation des objectifs et des deux niveaux de priorité mériterait une réflexion approfondie,
- la concertation entre la DRIRE et les DDSV gagnerait à être développée,
- l'action de la DRIRE en matière de rejets polluants (eau et air) paraît, dans l'ensemble, efficace, mais elle manque d'une stratégie explicite et d'objectifs clairs,

### **I.3.5 DRIRE Lorraine (IGE/02P/009)**

La Lorraine a été le berceau d'industries majeures pour le pays, mais la plupart sont aujourd'hui en déclin. Dans ce contexte industriel difficile, le rapport conjoint de Jean-Luc LAURENT (au titre de l'IGE) et de Jean SCHERRER (au titre du CGM) porte une appréciation positive quant aux résultats des activités "environnement" de cette DRIRE (notamment pour ce qui concerne la prévention des risques ainsi que la prise en compte de la sensibilité du milieu), mais formule plusieurs pistes d'amélioration quant à l'organisation du service :

- les objectifs annuels reflètent mal la réalité des inspections,
- les visites réellement inopinées sont trop rares,
- nécessité d'une transition entre la sortie d'école d'un ingénieur de l'industrie et des mines et la prise de responsabilité complète d'une subdivision,

Ces remarques sont assorties de recommandations notamment sur l'amélioration de l'enquête unités d'œuvre et la mobilité.

### I.3.6 **DRIRE Pays-de-la-Loire (IGE/03P/010)**

La région des Pays de la Loire dispose aussi d'un tissu industriel abondant et divers. Dans leur rapport, Claude GAILLARD (au titre du CGM) et Jean-Luc LAURENT (au titre de l'IGE) donnent une image tout à fait satisfaisante des activités "environnement" de la DRIRE et leurs observations, comparativement à d'autres rapports, restent relativement limitées. Ces observations portent principalement :

- sur des éléments d'organisation tels que les délais d'instruction,
- sur une insuffisante prise en compte de la sensibilité au milieu, notamment en matière d'eau.

### I.3.7 **DRIRE Aquitaine (IGE/03P/007)**

Cette inspection, inscrite au programme 2003, a donné lieu à des investigations sur le terrain à l'automne 2003. MM. BARTHÉLEMY et GRIMOT ont été chargés de cette mission. À la fin de l'année 2003, le rapport était en phase contradictoire avec le directeur de la DRIRE.

## **I.4 Services départementaux de police de l'environnement**

### **I.4.1 Méthodologie (IGE/P/049-2)**

À partir de l'expérience acquise depuis l'automne 2000 en matière d'inspection des services départementaux, Marie-Odile GUTH a animé les réflexions au sein de l'IGE afin d'élaborer une note méthodologique qui, à l'automne 2002, a été soumise aux directeurs concernés. Cette note précise notamment les objectifs et le contenu de la mission domaine par domaine, ainsi que la préparation et la conduite de l'inspection départementale. Les discussions internes préliminaires ont pu, dans certains cas, avoir une influence dès 2002 et cette note méthodologique a fait pleinement sentir ses effets en 2003.

### **I.4.2 Synthèse de l'inspection de 14 départements (IGE/P/049-3)**

La réflexion transversale s'est poursuivie en 2003 et a donné lieu à la publication, le 23 juillet 2003, d'une note de synthèse (rapport IGE/P/049-3 non diffusable au public) tirant les enseignements de quatorze inspections départementales déjà réalisées. Celle-ci fait notamment apparaître les points suivants :

- Ressource en eau : rares sont les missions inter-services de l'eau (MISE) solidement positionnées, opérationnelles et jouant le rôle de "guichet unique" ; rares aussi sont les départements où l'État affiche clairement une politique globale de l'eau et des priorités stratégiques ;
- Police de la pêche et des milieux aquatiques : l'appréciation est globalement très positive ;
- Police de la chasse et de la faune sauvage : dans la plupart des départements, le dialogue se reconstruit entre fédérations de chasseurs et ONCFS, mais il reste encore quelques zones de tension aiguë ; la police de l'ONCFS est présente sur le terrain, très active, efficace et reconnue (y compris par les parquets) ; il est urgent de faire face à la prolifération de sangliers ;
- Police de la nature, des sites et des paysages : très insuffisante, à quelques exceptions ponctuelles près, faute de détermination et de coordination.

### **I.4.3 Bas-Rhin (IGE/02P/010)**

Caractérisé par une cohérence de l'organisation départementale et de la coopération transfrontalière, le Bas-Rhin affiche une politique de l'eau active qui mériterait néanmoins d'être plus offensive et d'accroître l'effort de reconquête de qualité de la nappe d'Alsace. Le département se caractérise par une bonne gestion des milieux aquatiques. La police de l'eau et de la pêche relève des atteintes fréquentes aux milieux, atteintes qu'il faut juguler. Les activités cynégétiques régies par le droit local s'y pratiquent dans un contexte de forte densité de gibier. La police y est bien pratiquée face à un braconnage significatif.

Le contexte actuel de peste porcine accentue le risque sanitaire pour ce qui concerne la surpopulation du sanglier et nécessite de nouvelles règles de gestion de l'espèce.

Face à une forte pression foncière, les milieux naturels, les sites et les paysages mériteraient une politique de gestion plus déterminée de la part de l'État.

#### **I.4.4 Morbihan (IGE/02P/012)**

La pollution des eaux est importante du fait notamment des pollutions agricoles diffuses. Malgré les importants efforts accomplis dans le domaine de la police des eaux grâce à une bonne activité de la MISE dont l'animateur est placé auprès du préfet, la mise en œuvre de la directive "eaux résiduaires urbaines" est en retard. Le rapport signale une bonne coopération entre la DDSV et la DDAF ainsi que la mise en place d'un plan de contrôle pour faire face à une importante pollution d'origine agricole (le renforcement de la DDSV a donc permis des progrès).

La police de la pêche est bien appliquée.

Le département est actif et constructif en matière cynégétique. La qualité de la nature, des paysages mérite une action renforcée.

#### **I.4.5 Seine-Maritime (IGE/02P/013)**

Dotée d'un important patrimoine aquatique tout en étant fortement exposée à des risques naturels, la Seine-Maritime a récemment créé une délégation inter-services de l'eau qui marque une évolution forte dans la coordination des services de l'État, dont un des enjeux est d'aboutir à des programmes de contrôle réellement coordonnés.

Riche d'un potentiel halieutique, la Seine-Maritime doit trouver à terme, dans le renouvellement de ses structures associatives, une nouvelle dynamique en matière de stratégie et de plan d'action de valorisation des milieux aquatiques, ainsi que de gestion de la pêche en eau douce.

La police de la pêche et des milieux y est cependant bien appliquée. Face à une activité cynégétique très diversifiée, la police de la chasse est active dans un contexte souvent délicat.

La richesse et la diversité des espaces naturels et des sites du département méritent qu'une coordination renforcée des services permette de conduire une politique plus efficace en faveur de la nature et des sites.

#### **I.4.6 Tarn-et-Garonne (IGE/02P/014)**

Face à la surexploitation de la ressource, la sensibilisation de l'ensemble des acteurs locaux à la gestion qualitative et quantitative de l'eau doit être prioritaire pour les services de l'État.

Les missions de police de la pêche sont plutôt bien remplies, toutefois l'entretien des axes des poissons migrateurs reste à améliorer.

La police de la chasse et de la nature est assurée au mieux dans le cadre d'un partenariat efficace entre les services et le Parquet mais, compte tenu de l'augmentation alarmante des dégâts de gibier dus aux sangliers, des mesures de régulation s'imposent avant des débordements préjudiciables.

En matière de paysages, il conviendrait notamment de ranimer le classement du canal latéral à la Garonne, d'appliquer la charte paysagère et d'activer la mise en place du réseau Natura 2000 de la directive Habitats.

#### I.4.7 **Inspections en cours**

Des inspections ont en outre été réalisées en 2003 sur Paris et la Petite Couronne, dans les Bouches-du-Rhône, en Ille-et-Vilaine, dans le Lot-et-Garonne et dans les Vosges. Les rapports seront remis en 2004.

## II. MISSIONS PONCTUELLES

Ces missions sont classées selon les trois thématiques des collèges.

### **II.1 Technologies et risques**

Lorsque la mission est achevée et que le rapport a été remis à la ministre, la date figure dans le titre. Les rapports sont classés par ordre chronologique de remise à la ministre puis par ordre de commande.

#### **II.1.1 Cyclone DINA à La Réunion les 22 et 23 janvier 2002 : caractérisation, conséquences et retour d'expérience (rapport IGE/02/008 du 29 janvier 2003)**

À la suite de ce cyclone, le plus important sur l'île depuis plus de dix ans, le DPPR, délégué aux risques majeurs, a souhaité une mission de retour d'expérience, mission qui a été confiée à Philippe HUGODOT, membre de l'IGE, assisté par Pierre DUBOIS, membre du CGPC, et avec le concours du CSTB. Leur rapport a cherché à caractériser le cyclone, à étudier l'adaptation des règles constructives, à cerner les modes de détermination des dégâts et les modalités de mise en place de l'indemnisation, les pratiques locales de construction et de respect des règles d'urbanisme, la mise en œuvre du dispositif de PPR.

Le cyclone DINA était plutôt un cyclone de vent qu'un cyclone de précipitation. L'absence de victimes a été largement due à une mémoire collective qui n'a pas oublié les réflexes de prévention et à une bonne gestion de crise malgré la rupture de l'antenne TDF. Le rapport fait ressortir l'importance des spécificités locales qui conduisent à une mise en application insuffisante et dangereuse pour la population des textes concernant les zones à risques. La réglementation neige et vent s'est notamment avérée inadaptée à l'importance des vents et au relief et le rapport recommande que la DDE coordonne mieux les initiatives diverses de définition de normes appropriées.

Les conditions d'application (montants, ampleur, couverture géographique) de la procédure cat/nat ont fait l'objet d'appréciations critiques : les déclarations de dégâts et le volume des indemnisations dépassent les dommages effectifs. L'indemnisation des constructions sans permis et en zones à risques apparaît notamment critiquable. Le rapport constate la lenteur de mise en place des PPR dans une région pourtant particulièrement menacée. Il recommande, en pareil cas, de moduler les indemnisations (relèvement de franchise par exemple) dans les zones à risques caractérisés par un habitat spontané important.

Enfin le rapport insiste sur un problème de fond de l'île : on y prévoit une population dépassant 1 million d'habitants en 2003, or le patrimoine naturel est exceptionnel. La révision programmée du schéma d'aménagement régional doit être l'occasion de fixer des zonages réalistes (zones dangereuses interdites à la construction, zones naturelles à préserver) et de les faire appliquer avec détermination.

Ce rapport a bénéficié d'une procédure contradictoire. Il est public et figure sur le site Internet du ministère

## **II.1.2 Expertise du projet d'aménagement des basses plaines de l'Aude (rapport IGE/02/042 du 29 janvier 2003)**

L'Aude a créé, dans sa partie aval, un vaste delta avec des bras morts et des étangs où de multiples travaux ont été réalisés et dont la physionomie hydrologique et biologique est largement artificielle : la gestion de l'espace y est étroitement liée à celle de l'eau. Ces basses plaines sont régulièrement le théâtre d'inondations catastrophiques, dont la dernière, en 1999, a fait 35 victimes et 500 millions d'euros de dégâts. Confronté, dans ce contexte, à un projet d'aménagement hydraulique dont le maître d'ouvrage était l'association interdépartementale des basses plaines de l'Aude (AIBPA), le Préfet de l'Aude a exprimé avec insistance son souhait d'un avis d'expert, ce qui a conduit le directeur de l'eau à demander à l'IGE une mission sur ce sujet. Cette mission a été confiée à Philippe HUET, assisté de Xavier MARTIN et de Jean-Louis PRIME. Leur rapport examine les trois volets du projet d'aménagement : protection des lieux habités, stabilisation des berges de l'Aude et ressuyage des terres agricoles.

Quoique le premier de ces trois volets prévoit une réduction importante du champ d'expansion, le dossier d'impact ne comporte pas d'étude des dangers. Les rapporteurs estiment que celle-ci pourrait modifier sensiblement le projet ou même le remettre en cause. La prise en compte des ouvrages amont qui constituent des obstacles susceptibles de se rompre (comme lors des crues précédentes) est impérative. L'événement de projet doit être précisé dans ses diverses composantes (débit, volume, intensité de pluie sur la zone endiguée notamment) et le maître d'ouvrage doit démontrer la capacité des ouvrages à y résister. Il doit également déterminer l'éventuelle aggravation des risques du fait des ouvrages proposés (pour des événements dépassant l'événement de projet ou en fonctionnement dégradé). Le rapport constate aussi l'absence de l'étude comparative "endiguement/prévention - délocalisation" recommandée dans le rapport LEFROU sur les crues de 1999, ainsi que d'une véritable approche économique (dommage évité/coût actualisé de l'investissement et des charges d'entretien). Il rappelle que l'existence des digues ne peut justifier de nouvelles constructions. Tout ceci conduit les rapporteurs à conclure que ce premier volet n'est pas recevable en l'état.

Par contre le second volet ne suscite pas de critiques techniques majeures de leur part, même s'il mérite des précisions sur les objectifs du fait de son coût important. Quant au dernier volet, il leur apparaît satisfaisant. Ils n'émettent donc pas d'objections majeures à ce que ces volets 2 et 3 soient engagés, dans des conditions précisées dans le rapport (zone test en particulier).

De façon générale, le rapport insiste sur la nécessité de clarifier les responsabilités des uns et des autres (notamment celles du maître d'ouvrage) et de conforter une approche régalienne de la part des services de l'État. Dans un cadre plus large, la tentation de "poldérisation" de bourgs, d'agglomérations et de zones d'accueil touristique est forte et se fait jour au niveau régional. Or les basses plaines sont des champs d'expansion de crues de fleuves méditerranéens et le resteront quels que soient les moyens mis en œuvre. Le rapport préconise donc la définition d'une doctrine régionale couvrant en particulier les plaines littorales.

Le rapport est public et figure sur le site Internet du ministère

### **II.1.3 Prévention des risques liés au transport de matières dangereuses (rapport préliminaire IGE/03/015 du 31 mars 2003)**

Plusieurs rapports antérieurs ont souligné l'importance toute particulière qu'il convenait d'accorder à la prévention des risques liés aux moyens de transport des matières dangereuses et tout particulièrement aux zones de stationnement. Le ministre chargé de l'environnement et celui chargé de l'équipement et des transports ont donc demandé à l'IGE, au CGM et au CGPC d'évaluer conjointement la situation française dans ce domaine. Cette mission a été confiée à Henri LEGRAND au titre de l'IGE, à François BARTHÉLEMY au titre du CGM ainsi qu'à Laurent BARBAROUX et Bertrand DESBAZEILLE au titre du CGPC.

Leur rapport préliminaire rappelle d'abord la réglementation en vigueur et constate que la réglementation internationale impose aux acteurs de la chaîne du transport (expéditeur, transporteur, destinataire, chargeur, emballeur) une obligation de moyens plutôt que de définir des objectifs de sécurité. Il souligne la complexité de l'organisation actuelle de la surveillance dans le domaine des transports du fait notamment de la multiplicité des intervenants. Il examine les divers types de zones de transit, chargement et déchargement de matières dangereuses (ports maritimes ou fluviaux, plateformes multimodales, tunnels, traversées d'agglomérations, triage, stationnement, etc). Il formule dans ces différents domaines diverses propositions tendant notamment à accroître la cohérence des réglementations avec celle relative aux installations SEVESO, en s'inquiétant particulièrement de deux questions encore pendantes :

- les conditions de stationnement des engins de transport dans les installations ou à leur proximité,
- l'incidence des réductions de volume de stockage sur les transports.

Ce rapport a servi à la mise au point d'amendements gouvernementaux au projet de loi relatif notamment à la prévention des risques technologiques, alors en cours de discussion, qui est devenu la loi du 30 juillet 2003. Compte tenu de son caractère préparatoire, il n'a pas vocation à être public.

### **II.1.4 Note relative au projet de loi "Transparence et sécurité en matière nucléaire" (rapport IGE/02/036 du 11 avril 2003)**

Sur la demande du directeur de Cabinet a été créé au sein de l'IGE un groupe de réflexion restreint constitué de François BARTHÉLEMY, Philippe HUET et Jean-Louis PRIME sur le projet de loi relatif à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire.

Compte tenu de son caractère préparatoire, leur note n'a pas vocation à être publique.

## **II.1.5 Retour d'expérience sur les crues de septembre 2002 dans les départements du Gard, de l'Hérault, du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, de l'Ardèche et de la Drôme (rapport IGE/02/044 du 27 juin 2003)**

Les inondations des 8 et 9 septembre 2002 ont fait 23 victimes et le total des dégâts a dépassé 1,2 milliard d'euros. Après cette catastrophe, Mme BACHELOT-NARQUIN, ministre de l'environnement et du développement durable, a demandé à l'IGE de réaliser un retour d'expérience en y associant les autres structures d'inspection générale concernées. Cette mission a été confiée à Ph. HUET, assisté de X. MARTIN et J.-L. PRIME (IGE), P. FOIN (CGPC), C. LAURAIN (IGGREF) et Ph. CANNARD (IGA).

Ce retour d'expérience est intervenu dans un triple contexte :

- de débat au parlement de la loi sur la prévention des risques,
- de démarche gouvernementale de décentralisation,
- de finalisation de l'appel à projets sur la prévention des inondations et la modernisation de la prévision des inondations.

Le rapport décrit les événements des six départements touchés, et s'étend plus largement sur le département du Gard où sont concentrés plus de 80 % des dégâts. Il constate l'intérêt des dispositions en cours d'examen au Parlement ; cependant le contexte particulier de cette région (notamment la violence des phénomènes météorologiques et le dynamisme démographique) paraissent appeler une attention particulière. Le rapport formule donc, en forme de conclusion, des propositions spécifiques à ce secteur géographique :

- adapter aux crues rapides les dispositions générales d'information et d'alerte, en prenant notamment en compte les besoins et les comportements des maires face à la crise,
- engager une vigoureuse politique de maîtrise puis de réduction de la vulnérabilité en zone inondable, notamment en révisant les PPR, en élaborant des règles de techniques constructives, en préparant des plans départementaux "établissements sensibles",
- créer les conditions d'une gestion économique optimale de la solidarité, en assurant notamment l'information de chacun sur la réalité des coûts et en engageant une réflexion sur l'urbanisme dans les zones inondables,
- engager un plan de reconquête des infrastructures hydrauliques, en réexaminant notamment les hypothèses et calculs de dimensionnement,
- engager une politique générale de prévention.

Ce rapport a été rendu public. Il a donné lieu à un colloque de restitution en septembre 2003 au Pont du Gard en présence des élus locaux. Les ministres chargés de l'équipement et de l'environnement sont intervenus pour exposer les conséquences qu'ils tirent de ce retour d'expérience.

## **II.1.6 Réglementation applicable aux silos au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rapport IGE/03/027 du 11 août 2003)**

Les silos sont des installations potentiellement dangereuses, eu égard notamment aux moyens dont disposent leurs exploitants, et dont pourtant les risques ont été longtemps sous-estimés. C'est à la suite de l'accident de Metz (12 morts) qu'a été prise, en 1983, la première réglementation spécifique au titre des installations classées. C'est à la suite de l'accident de Blaye (11 morts) que cette réglementation a été renforcée en 1998. L'application de ce nouvel arrêté ministériel dans les installations existantes s'est toutefois heurtée à de nombreuses difficultés, ce qui a conduit la ministre, Mme BACHELOT-NARQUIN, à demander à l'IGE une mission d'investigation et de proposition sur le sujet. Cette mission a été confiée à Jean BOURCET, André LE BERRE et Henri LEGRAND.

Tout en confirmant la dangerosité des installations et les difficultés d'application de la réglementation actuelle, le rapport constate aussi des facteurs favorables, notamment la mobilisation convergente des organisations professionnelles et de l'inspection des ICPE, ainsi que l'amélioration des connaissances techniques. Il conclut donc que, dans ce contexte, une rénovation de l'arrêté de 1998 est possible et qu'elle contribuerait à faciliter le mouvement de sécurisation déjà engagé, en maintenant les objectifs fixés tout en donnant aux différents acteurs une plus grande faculté d'adaptation à leurs spécificités et en confirmant la nécessité d'un pilotage national.

Ce rapport a été rendu public. Il figure sur le site Internet du ministère

## **II.1.7 Mise en circuit fermé des eaux de refroidissement d'une unité industrielle (note d'étape IGE/02/043 du 30 septembre 2003)**

Demandée par la direction de l'eau, cette mission vise à déterminer si les investissements nécessaires sont éligibles à une aide des Agences. Elle a été confiée à Jean-Michel BIREN, Yves FOURNIER et Christian d'ORNELLAS. Leur note d'étape rappelle d'abord le contexte réglementaire et notamment l'arrêté du 2 février 1998 interdisant la réfrigération en circuit ouvert sauf autorisation explicite dans l'arrêté préfectoral. Elle constate ensuite que, d'un cas à l'autre, l'impact environnemental dépend énormément des modalités du prélèvement, du rejet et du refroidissement en interne. Elle souligne donc l'opportunité, au-dessus d'un certain débit, d'une étude comparative des avantages et inconvénients et invite les Agences à participer au financement de telles études.

La réflexion se poursuit afin de tenir compte notamment de la pollution de l'air et cette note d'étape n'a donc pas vocation à être publique.

## **II.1.8 Protection contre les incendies de forêt après les feux de l'été 2003 (rapport IGE/03/014 du 4 décembre 2003)**

Les incendies de forêt qui se sont développés à l'été 2003 dans le Sud-Est et en Corse ont atteint une ampleur exceptionnelle avec plus de 60 000 ha brûlés. Les ministres ayant à leur disposition les inspections générales de l'intérieur, de l'agriculture, de l'équipement et de l'environnement leur ont donc demandé d'évaluer la politique publique à l'épreuve de telles circonstances. Cette mission a été confiée à François BARTHÉLEMY au titre de l'IGE, à Franck PERRIEZ et Jean-Pierre BATTESTI au titre de l'IGA, à Jean-Hugues BARTET au titre du CGGREF, ainsi qu'à Patrice FOIN et Jean-Pierre DAVID au titre du CGPC.

Leur rapport fait d'abord un bilan provisoire des incendies de l'été 2003. Du fait de l'abandon de surfaces naguère exploitées, l'activité forestière ne récolte plus que la moitié du bois qui pousse et les espaces naturels combustibles ont augmenté. L'habitat diffus en forêt se développe, avec ou sans autorisation, et la lutte contre l'extension du feu a souvent dû être délaissée au profit de la protection rapprochée des habitations. Les nouveaux venus n'ont généralement qu'une faible culture du risque. L'arsenal législatif et réglementaire a été encore renforcé depuis une dizaine d'années, mais reste néanmoins peu appliqué. Ainsi l'obligation de débroussaillage est-elle peu respectée le long des routes, le long des voies privées et aux abords des constructions. Les dispositifs de surveillance et de prévention ont souffert notamment de l'érosion des crédits publics qui y sont alloués. Dans la lutte contre les feux naissants, les moyens aériens existants ont confirmé leur efficacité, mais ils ne répondent plus aux besoins liés à une situation d'exception. La reconstruction contraindra à des arbitrages difficiles, dont l'État ne peut se désintéresser et dont l'issue sera en partie influencée par des hypothèses sur le climat futur.

Pour faire face à cette situation, le rapport formule un ensemble de propositions concernant notamment :

- la politique de prévention : elle doit être redéfinie en distinguant les phases d'incendie auxquelles elle s'adresse, son financement doit être mis à niveau, la concertation entre forestiers, pompiers et collectivités locales doit être systématisée, la coopération des différents acteurs doit être poursuivie,
- l'aménagement et l'urbanisme : il faut notamment enrayer le mitage, mettre en place des PPR, définir des schémas stratégiques d'évolution de l'urbanisation, mettre en place des aménagements des lisières déjà urbanisées, intensifier les efforts pour faire appliquer le débroussaillage et envisager sa mutualisation,
- le dispositif de lutte contre les incendies de forêt : il faut notamment organiser les pré-positionnement des colonnes de renfort en fonction des prévisions de risque, clarifier les règles de financement, disposer de réserves de matériels, compléter la flotte aérienne en appareils gros porteurs, équiper l'état-major de zone Sud d'un véritable outil de gestion opérationnel, confirmer la répartition des responsabilités entre le niveau zonal et le niveau national.

Ce rapport a vocation à être public.

## **II.1.9 Évaluation de l'application de la réglementation parasismique dans les départements des Alpes-Maritimes, de l'Isère, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées (rapport IGE/03/021 du 15 décembre 2003)**

Comme l'a notamment montré un précédent rapport de l'IGE sur les séismes aux Antilles, le facteur essentiel de prévention dans les zones à forte activité sismique réside dans l'application effective des règles parasismiques. Le directeur de la prévention des pollutions et des risques a donc demandé à l'IGE et au CGPC de poursuivre conjointement dans quatre départements métropolitains en zones particulièrement menacées l'évaluation du degré d'application de ces règles. Cette mission a été confiée à Philippe HUGODOT au titre de l'IGE ainsi qu'à Victor DAVIDOVICI et Jean-Noël BOUTIN au titre du CGPC.

Leur rapport se focalise sur deux aspects particuliers :

- le chantier où, quelles que soient les dispositions prises en amont, se génère in fine la construction parasismique,
- les responsabilités des acteurs de cette construction.

Cette démarche permet de constater :

- un écart très inquiétant entre les règles de construction et leur application,
- la faible conscience de leurs responsabilités par la plupart des détenteurs de l'autorité publique, qui seraient immanquablement mis en cause en cas de dommages même légers.

Le rapport formule en conséquence dix recommandations axées sur la responsabilisation systématique de la chaîne des intervenants dans l'acte de construction, en mobilisant des outils tels que les assurances à tous les niveaux, les formateurs sur le terrain, la modulation de la fiscalité locale, ainsi qu'un ciblage de l'intervention de l'État, tant en réglementation qu'en incitation financière, sur les zones à risques manifestes.

Ce rapport a vocation à être public.

## **II.1.10 Les crues des 1er au 5 décembre 2003 dans les régions Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes - Premières estimations des dommages (rapport IGE/03/061 du 18 décembre 2003)**

Après ces inondations, qui ont causé dans plus de vingt départements sept morts et des dégâts considérables, les ministres chargés de l'intérieur, de l'équipement, de l'agriculture, de l'environnement et de l'industrie ont demandé à leurs structures d'inspection générale une première évaluation des dommages dans un délai rapide (comme l'indique la date du rapport). C'est Jean-Louis PRIME qui a pris part à cette mission au titre de l'IGE. Suivant la même méthode de travail que celle adoptée en septembre 2002 dans le Gard et les départements voisins, quoique la zone sinistrée ait été sensiblement plus vaste en décembre 2003, le rapport propose un premier bilan des dégâts, tout en soulignant son inévitable imprécision. Il appelle en outre à une révision du dispositif de gestion des crues du Rhône et de son delta.

En raison de son caractère préparatoire, ce rapport n'a pas vocation à être public.

## **II.1.11 Accident de l'usine Nitrochimie à Billy-Berclau (62) (mission IGE/03/034)**

Une explosion s'est produite le 27 mars 2003 dans un atelier de la dynamiterie de Billy-Berclau, entraînant, outre les dégâts matériels, trois morts et un disparu. Les ministres chargés de l'environnement, du travail, de la défense et de l'industrie ont donc demandé à l'IGE, à l'IGAS et au CGM d'examiner les circonstances de cet accident avec le concours de l'Inspection des Poudres et Explosifs. C'est Henri LEGRAND qui participe à cette mission au titre de l'IGE.

Les investigations étaient toujours en cours à la fin de l'année 2003.

## **II.1.12 Évaluation de l'application de la loi du 1er juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme (mission IGE/03/057)**

Cette loi prévoit que le gouvernement doit procéder à une évaluation de son application et il en va de même de la loi du 9 mai 2001 créant l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale. Les ministres chargés des finances, de la santé, de l'environnement et de l'agriculture ont donc demandé à leurs structures d'inspection générale respectives de procéder à cette évaluation. C'est Michel BOUVIER qui y participe au titre de l'IGE.

## **II.1.13 Projet d'utilisation du barrage agricole de Brisach pour la prévention des inondations du Rhin (mission IGE/03/063)**

Étudié dans le cadre de l'accord franco-allemand de 1982 relatif à l'amélioration de la prévention des inondations des crues du Rhin et destiné à corriger l'aggravation entraînée par les aménagements du Rhin intervenus auparavant, ce projet suscite localement des incompréhensions. Le directeur de l'eau a donc demandé à l'IGE une expertise rapide. Cette mission a été confiée à Pierre ROUSSEL.

## **II.1.14 Réglementation en matière de sécurité des barrages (mission IGE/03/064)**

Quoique la sécurité des barrages constitue un élément essentiel de la prévention des risques, elle n'est cependant pas formalisée actuellement dans un texte réglementaire applicable à l'ensemble des barrages, mais résulte de textes multiples et de nature juridique très diverse ; les procédures de mise en œuvre diffèrent selon le statut juridique des ouvrages ; la procédure d'autorisation ne prévoit pas dans tous les cas une étude de dangers. Le directeur général de l'énergie et des matières premières et le directeur de l'eau ont donc demandé à l'IGE et au CGM :

- d'examiner les réglementations relatives à la sécurité des barrages et digues qui peuvent présenter des risques importants pour la sécurité des personnes et des biens,
- de faire des propositions pour les améliorer en les harmonisant autant que possible.

Ce sont Xavier MARTIN et Jean-Loïc NICOLAZO qui prennent part à cette mission au titre de l'IGE.

### **II.1.15 Sécurité des stockages d'engrais (mission IGE/03/067)**

L'explosion survenue le 2 octobre 2003 dans un stock agricole et l'incendie d'un dépôt de paille à proximité d'un tas d'engrais le 18 octobre 2003 ont mis en lumière la question de la prévention des risques dans les petits stockages d'engrais, notamment à base d'amonitrates. Les ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture ont donc fait appel sur ce sujet à l'expertise conjointe de l'IGE et de l'IGA.

C'est à François BARTHÉLEMY et Henri LEGRAND qu'a été confiée cette mission au titre de l'IGE.

## **II.2 Espaces naturels et qualité de vie**

Lorsque la mission est achevée et que le rapport a été remis à la ministre, la date figure dans le titre. Les rapport sont classés par ordre chronologique de remise à la ministre puis par ordre de commande.

### **II.2.1 Extension du port de Nice (rapport IGE/02/038 du 8 janvier 2003)**

À la suite du débat public sur un projet d'extension du port de Nice, les ministres chargés respectivement des transports et de l'environnement ont demandé au CGPC et à l'IGE une mission conjointe sur certains aspects de ce projet. Cette mission a été confiée à MM. GRAILLOT et CHECCAGLINI au titre du CGPC et à M. BALLAND au titre de l'IGE.

On peut dégager des conclusions de leur rapport les principaux éléments suivants :

- la mission a recherché la solution la moins offensive pour l'environnement et propose un réaménagement du port de Nice plutôt qu'une extension ;
- cet aménagement, même limité, est difficilement compatible avec la législation en vigueur sur la protection de l'environnement. Plusieurs voies sont envisageables, l'une s'appuyant sur une décision récente du Conseil d'État, l'autre supposant une transposition en droit français de l'article 16 de la directive Habitats ;
- le projet portuaire doit être inclus dans un plan d'ensemble qui traite notamment de la préservation, et de l'amélioration de la vie quotidienne des habitants de ce quartier.

Le rapport conjoint a été rendu public. Il figure sur le site Internet du ministère.

### **II.2.2 Site pollué de La Voulte-sur-Rhône (rapport IGE/02/039 du 7 février 2003)**

Spécialisée dans le traitement et la valorisation de déchets ménagers (notamment par tri, lombricompostage et déchetterie), l'entreprise « SOVADEC Industries » s'est trouvée en situation de liquidation judiciaire, après avoir exercé son activité de 1992 à 2001 au lieu-dit « Les Gonnettes », à la Voulte-sur-Rhône, Ardèche (07). Elle abandonnait sur le site environ 7 000 tonnes d'ordures, de compost et de déchets divers, pour certains sauvages, qui constituent un danger latent de pollution et un danger de sécurité pour les visiteurs, que ces derniers soient autorisés ou pénètrent par effraction. Compte tenu notamment de l'importance du coût prévisionnel de la dépollution, le directeur de Cabinet a donc demandé à l'IGE d'examiner le devenir de ce site pollué. Cette mission a été confiée à Jean-François DELAMARRE et Philippe HIRTZMAN.

Le rapport constate d'abord que le procédé de traitement mis en place par l'industriel manquait de fiabilité et que les communes qui lui avaient confié leurs déchets avaient manqué de vigilance, mais que le projet n'avait pas fait l'objet d'aides publiques notamment de la part de l'État et de l'ADEME (qui ne peuvent donc être accusés d'avoir soutenu à tort ce projet).

Après avoir analysé l'historique de ce dossier et notamment les modalités de contrôle de l'installation, ce rapport examine l'état actuel du site et ses dangers pour le voisinage. Il préconise une mise en sécurité du périmètre et un enlèvement des ordures ménagères dont la fermentation se poursuit et incommode le voisinage. Compte tenu de la faillite de l'industriel, les rapporteurs proposent que le préfet impose ces travaux aux communes (du fait de leur responsabilité comme producteurs des déchets). L'intervention de l'ADEME peut être envisagée sous la double forme d'un appui technique léger et d'un appui financier limité, sans qu'il soit envisageable de lui confier le rôle de maître d'ouvrage.

Ce rapport a été rendu public.

### **II.2.3 Mission d'expertise sur l'estuaire de la Rance (rapport IGE/02/054 du 18 février 2003)**

Le principe de fonctionnement de l'usine marémotrice de la Rance conduit à l'accumulation de vases d'origine essentiellement marine dont le dragage est devenu nécessaire après plus de 40 ans de fonctionnement. La décantation pose toutefois un problème paysager, notamment dans l'estuaire de la Rance, classé au titre de la loi de 1930 ; quant à l'épandage, il soulève un problème non seulement paysager mais aussi agricole en raison de la salinité. Le projet présenté au ministère en 2002, projet qui ne faisait d'ailleurs pas, localement, l'unanimité, a donc conduit la directrice de la nature et des paysages à solliciter l'expertise de l'IGE. Cette mission a été confiée à Jean BOURCET et à André LE BERRE.

Après avoir présenté la situation et examiné les diverses voies possibles, le rapport propose :

- de limiter, dans un premier temps, le dragage aux zones dans lesquelles les sédiments sont constitués exclusivement ou principalement de sable,
- de prévoir des mesures de sauvegarde notamment pour la décantation et l'épandage,
- de valoriser sur le littoral le sable récupéré,
- de prévoir ultérieurement, après réalisation des études nécessaires, le dragage progressif de la zone où les sédiments sont principalement vaseux, ceux-ci étant ensuite rejetés en haute mer.

Les rapporteurs se sont par ailleurs attachés à expliquer ces propositions aux acteurs locaux.

Ce rapport a été rendu public. Il figure sur le site Internet du ministère.

## **II.2.4 Évolution de la procédure des unités touristiques nouvelles (UTN)- rapport IGE/01/031 du 21 février 2003**

Les initiatives publiques et privées prises en montagne depuis plusieurs décennies, leur excès parfois avec comme corollaire le développement d'une sensibilité croissante à la qualité de l'environnement, l'évolution de la demande de la clientèle, les disparités socio-économiques croissantes entre secteurs de montagne, conduisent à la nécessité d'adapter certaines dispositions existantes issues de la loi montagne de 1985. Répondant au souhait de divers représentants du milieu montagnard, les ministres chargés de l'équipement, du logement, du tourisme et de l'environnement ont demandé qu'une mission d'inspection générale réfléchisse à une possible adaptation de la procédure UTN, afin de tenir compte à la fois de l'échelle des opérations soumises à cette procédure et du développement de l'intercommunalité et des démarches de territoire. Cette mission conjointe a été confiée à Louis BLAISE (IGE), Alain WAUTERS(CGPC) et Bernard ROUSSEAU (Inspection Générale du Tourisme).

Leur rapport fait plusieurs constats qui rejoignent les recommandations du rapport d'évaluation de la politique de la montagne établi par le Commissariat Général au Plan en 1999 :

- quasi-inexistence de documents d'application entre la loi et les procédures d'instruction des dossiers UTN (notamment les documents de planification au niveau du massif),
- diminution du nombre de ces dossiers et leur changement de nature,
- fonctionnement limité des différentes instances montagnardes définies par la loi montagne,
- inadaptation de la procédure UTN pour les projets modestes situés généralement en moyenne montagne, qui engendre parfois renoncement à faire ou contournement de la loi,
- à l'inverse, bonne adaptation de cette procédure pour les projets importants dans les secteurs à enjeux, comme l'admet d'ailleurs la grande majorité des acteurs de la montagne.

Ces constats ont conduit les rapporteurs à tenir compte de la diversité de situation des espaces montagnards, de la nécessité de simplifier les procédures autant que possible et d'inscrire celles-ci dans la voie de la décentralisation en cours. Ils proposent notamment :

- d'engager une réflexion sur la notion de périmètre de montagne, dans la perspective des prochaines discussions communautaires,
- une meilleure implication des acteurs locaux dans les comités de massif en confiant notamment leur présidence à une personnalité élue,
- la réalisation sous l'impulsion des comités de massif des schémas de massif et de prescriptions particulières de massif, à l'échelle appropriée,
- le renforcement des outils techniques et des moyens affectés à une politique rénovée de la montagne,
- l'inscription des projets d'aménagement du territoire et des UTN dans un cadre intercommunal à l'intérieur d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou d'une charte de pays,
- la déconcentration de l'instruction des UTN au niveau du préfet de département pour les projets modestes sur la base d'un dossier allégé, et leur maintien au niveau des massifs pour les grosses opérations.

Ce rapport a été rendu public. Il figure sur le site Internet du ministère.

## **II.2.5 Groupe de travail sources fixes du PPA Ile-de-France (IGE/02/009 du 14 mars 2003)**

Sur la demande du préfet de la région Île de France, le DPPR a bien voulu demander à un membre de l'IGE de présider le groupe de travail « sources fixes » du plan de protection de l'atmosphère de cette région; cette mission a été confiée à Christian d'ORNELLAS.

Au fur et à mesure des travaux, il a rendu compte au SEI. Il a été rendu compte globalement en fin de mandat en mars 2003 des travaux du groupe et de l'animation réalisée par la DRIRE.

Ce rapport tenu de sa nature n'a pas vocation à être public.

## **II.2.6 Infrastructures linéaires (rapport IGE/02/010 du 10 avril 2003)**

Le rapport de l'IGE sur l'impact de l'autoroute A28 et de ses opérations connexes sur les habitats et les populations d'*Osmoderma eremita* a montré les difficultés rencontrées dans l'articulation des procédures relatives aux projets d'infrastructures linéaires et aux restructurations foncières qui y sont liées. Le remembrement peut avoir un impact comparable sur l'environnement à celui du projet lui-même. C'est pourquoi le Directeur des Études Économiques et de l'Évaluation Environnementale, le Directeur des Routes, le Directeur de l'Espace Rural et de la Forêt et le Directeur des Transports Terrestres ont souhaité une mission conjointe de proposition et de réflexion sur les moyens de réconcilier routes, remembrement et environnement. Cette mission a été confiée, pour l'IGE, à MM. BURDEAU, ARMENGAUD et FOURNIER, pour le CG GREF à M. TAILLER et pour le CGPC à M. DESBAZEILLE.

Leur rapport constate qu'une bonne intégration des démarches liées respectivement à l'implantation de l'ouvrage et à l'aménagement foncier est déjà possible en l'état actuel du droit. Il propose donc en premier lieu de mettre en valeur les bonnes pratiques et d'en tirer tous les enseignements.

Un second ensemble de recommandations vise à créer un cadre favorable : bonne application du protocole DR - D4E et son extension aux liaisons ferroviaires, accentuer l'effort d'inventaire du milieu naturel, mobiliser les réseaux techniques de l'équipement et de l'agriculture, veiller à la qualité des dossiers d'enquête, coordonner les enquêtes DUP et loi sur l'eau.

Le troisième groupe de recommandations concerne les procédures : permettre au ministère chargé de l'environnement de demander au cas par cas que les prolongations de DUP soit soumises à concertation, mettre l'accent sur les secteurs les plus sensibles et sur la qualité du volet « environnement » de l'étude préliminaire, ouvrir des modes d'aménagement foncier moins contraignants.

Enfin le rapport se penche particulièrement sur le cas où l'infrastructure traverse ou côtoie des zones « Natura 2000 » : il propose d'utiliser le dossier de synthèse d'évaluation des incidences tout au long du projet comme une sorte de « main courante » recensant les étapes parcourues par le projet sous l'éclairage des règles européennes relatives aux impacts et à l'évaluation des incidences.

Ce rapport a été rendu public. Il figure sur le site Internet du ministère.

### **II.2.7 Protection des réseaux d'eau potables contre les intrusions (IGE/02/052 remis le 15 avril 2003)**

Ce rapport réalisé par Pierre ROUSSEL, remis au secrétaire général de la défense nationale en avril 2003, a été classifié confidentiel défense, il n'est donc pas communicable.

### **II.2.8 Navires en difficulté et recours aux lieux de refuge (rapport IGE/03/006 du 19 juin 2003)**

En application de l'article 20 de la directive 2002/59/CE qui a établi un système de surveillance et d'information du trafic maritime, le Conseil des Ministres des Transports du 6 décembre 2002 a décidé, à la suite de l'accident du Prestige, l'accélération de la préparation des plans pour la réception de navires en difficulté. La Ministre de l'Écologie et du Développement Durable et le Secrétaire d'État aux Transports et à la Mer ont donc demandé aux trois structures d'inspection générale concernées de réfléchir ensemble aux procédures à mettre en œuvre. Cette mission a été confiée à Henri HORNUS, André LE BERRE et Pierre ROUSSEL au titre de l'IGE, à Vincent ALLAIS, Jean-Yves HAMON, Jean-François LEVY et André GRAILLOT au titre du CGPC et à Roger BOSC au titre de l'Inspection Générale des Services des Affaires Maritimes.

Le rapport fait le point notamment au plan juridique et au plan pratique, tant en France que dans d'autres pays européens, pour ce qui concerne successivement l'autorité de l'État sur un navire et sur un port, la situation de navires en difficulté, les risques sanitaires, écologiques et économiques, l'éventail des mesures de sauvegarde, la caractérisation et la gestion des lieux de refuge, ainsi que le contenu des plans.

Cette analyse conduit à neuf propositions :

- réaliser un plan d'action piloté par l'autorité maritime et comprenant une planification des décisions de traitement des navires en difficulté, des procédures de décision, un guide des lieux de refuge, l'accélération des concertations notamment avec les ports autonomes et les ports d'intérêt national,
- intégrer dans les plans d'urgence des ports les dispositions liées à l'accueil d'un navire en difficulté,
- choisir le processus permettant à l'État, en cas d'urgence, de surmonter d'éventuelles divergences entre l'autorité maritime et l'autorité portuaire,
- organiser des réseaux d'experts,
- étendre explicitement au cas des navires en difficulté des dispositions financières d'utilisation des fonds POLMAR en dehors du déclenchement de ce plan et ouverture d'une ligne budgétaire à la disposition des autorités maritimes,
- réviser les dispositions aujourd'hui dépassées du décret du 26 mars 1978 pour ce qui concerne les comptes rendus faits par les navires transportant des hydrocarbures,

- compléter les procédures de consultation lorsque plusieurs États sont concernés et localement renforcer les concertations bi- ou multilatérales entre les autorités maritimes concernées,
- faire en sorte d'accélérer la ratification de plusieurs protocoles internationaux dans ce domaine,
- intervenir auprès de la Commission en vue d'accélérer la mise en place de mesures d'indemnisation communautaires et internationales.

Le rapport conjoint a été rendu public par les deux ministres. Il figure sur le site Internet du ministère.

### **II.2.9 Le curage d'entretien des cours d'eau "vieux fonds, vieux bords" (rapport IGE/03/030 du 2 juillet 2003)**

Depuis les crues de septembre 2002 notamment dans le Gard, la question du curage des cours d'eau est régulièrement soulevée, associée souvent à des interrogations sur les extractions en lit mineur. Le directeur de l'eau a donc demandé à l'IGE une mission sur les curages d'entretien comme élément d'une stratégie nationale. Cette mission a été confiée à Pierre BALLAND, assisté de Jean ARMENGAUD et de Michel BADRÉ.

Après de nombreuses rencontres avec une grande diversité d'interlocuteurs, leur rapport estime que le dispositif législatif et réglementaire actuel n'assure ni la cohérence technique des travaux mis en œuvre, ni la simplicité des procédures administratives requises. Ceci conduit à développer l'analyse dans trois directions :

- les progrès à faire en matière de cohérence de la terminologie utilisée dans les différentes réglementations,
- la consolidation de la doctrine en matière de préservation du débit solide et donc des règles techniques en matière de curage,
- des propositions sur la simplification et l'harmonisation des diverses procédures mises en œuvre.

Ce rapport a été rendu public. Il figure sur le site Internet du ministère.

### **II.2.10 Simplification des textes relatifs à la chasse (rapport IGE/02/055 du 13 août 2003)**

Le directeur du Cabinet de la ministre de l'environnement et du développement durable, en liaison étroite avec la direction de la nature et des paysages, a demandé à l'IGE de constituer et d'animer un groupe de travail sur la simplification des textes relatifs à la chasse. Cette mission a été confiée à Jean BOURCET et Georges RIBIÈRE.

La complexité et le foisonnement du droit de la chasse ont amené le groupe à combiner deux approches :

- une approche thématique sur les points principaux qui lui semblaient les plus urgents ou les plus importants à traiter,
- un premier balayage des textes chapitre par chapitre.

Les propositions du rapport visent essentiellement à faciliter la vie quotidienne du chasseur et à valoriser les espaces naturels et ruraux.

En raison de son caractère préparatoire, ce rapport n'a pas vocation à être public.

## **II.2.11 Risques liés à l'augmentation des densités des sangliers sauvages en France (rapport IGE/03/023 du 21 octobre 2003)**

La population de sangliers sauvages en France a été multipliée par trois et demi au cours des dix dernières années, ce qui a conduit les ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture à demander conjointement à l'inspection générale d'évaluer les risques qui en résultent. Cette mission a été confiée à Jean BOURCET au titre de l'IGE et à Pierre BRACQUE, Philippe de NONANCOURT et Claude SAPOR au titre du COPERCI.

Leur rapport souligne d'abord la responsabilité des pratiques cynégétiques dans cette situation, même si des causes indirectes ont pu la favoriser. Il en détaille ensuite les conséquences :

- risques sanitaires, non seulement pour les porcs domestiques mais même pour la santé humaine,
- risques économiques pour les exploitations agricoles et les filières de production végétales et animales,
- risques d'accidents de la route.

Il formule enfin plusieurs propositions tant pour gérer les différents risques que pour maîtriser l'évolution de la population de sangliers.

Compte tenu de son caractère préparatoire, ce rapport n'a pas vocation à être public.

## **II.2.12 Centre de traitement et de valorisation de déchets industriels de la Sté ARF, à Vendeuil (Aisne) – (rapport IGE/03/028 du 19 novembre 2003)**

Spécialisée dans la collecte et le regroupement mais aussi le traitement et la valorisation des déchets industriels, la Sté ARF a acheté, en 1999, la société des Fours à chaux de Vendeuil, promise à une mort programmée, en vue d'utiliser son four horizontal tournant pour l'incinération de déchets. Cette opération a suscité une grande inquiétude de la part des élus, des associations et de l'ensemble du voisinage, inquiétude assortie de contentieux tant administratifs que pénaux. Le directeur de la prévention des pollutions et des risques a donc demandé à l'IGE de clarifier la situation. Cette mission a été confiée à Jean-Loïc NICOLAZO et Philippe HIRTZMAN.

Le rapport fait l'historique des événements et souligne le manque de transparence de l'exploitant, manque de transparence qui semble subsister notamment quant au devenir des boues de cuisson. Il constate aussi des maladresses administratives, ainsi qu'une concertation insuffisante entre préfecture et DRIRE. Il rappelle les conditions générales de fonctionnement d'un tel incinérateur. Il invite à la cohésion dans l'administration départementale et au recours à l'assistance juridique de l'administration centrale chaque fois que nécessaire. Il propose, pour l'avenir, deux approches : soit régularisation, soit nouvelle autorisation, en marquant sa préférence pour cette seconde voie. Mais quelle que soit l'approche retenue, son efficacité restera subordonnée à la mise en œuvre d'une réelle transparence.

Ce rapport a vocation à être rendu public.

## **II.2.13 Acteurs et publics de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : comment les sensibiliser au thème de l'environnement (rapport IGE/03/020 du 18 décembre 2003)**

L'appui à la mise en œuvre de cette directive constituait un des éléments du programme de travail 2003 de l'IGE préparé avec les directeurs du ministère à l'automne 2002. Il a constitué, au fil de l'année, l'un des thèmes de travail du collège "Espaces naturels et cadre de vie" et a donné lieu, in fine, à la rédaction d'un rapport sur les indispensables débats publics. Après avoir rappelé notamment les enjeux de la directive et examiné les approches institutionnelles, il constate la portée mais aussi les limites des instances de bassin avant de formuler plusieurs recommandations : ne pas esquiver le débat public sur la définition du programme de travail, organiser le débat au niveau de sous bassins clairement identifiés, associer étroitement les commissions locales de l'eau (CLE) aux débats sur la directive, favoriser le débat au sein des instances des acteurs, associer étroitement les conseils scientifiques, clarifier le langage, repenser le contenu des documents diffusés, ... Enfin le rapport suggère un rapprochement Eaux Territoires dans un double souci d'efficacité et de cohérence.

Compte tenu de son caractère préparatoire il n'a pas vocation à être public.

## **II.2.14 Mission d'expertise sur les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) - rapport IGE/03/004 du 19 décembre 2003**

Après 25 ans d'existence des CAUE, outils décentralisés en relation notamment avec les Conseils Généraux et les associations, le Directeur de l'Architecture et du Patrimoine a souhaité que les inspections générales des trois ministères concernés (culture, équipement et environnement) réfléchissent ensemble à leur pratique et à leurs perspectives. Cette mission a été confiée à Georges RIBIÈRE au titre de l'IGE, Francis LE DORE au titre du CGPC et Jean-Claude THORET au titre de l'Inspection Générale de l'Architecture et du Patrimoine.

Le rapport constate que les CAUE ont su renforcer et renouveler leur légitimité en s'appuyant sur deux évolutions politico sociétales majeures : la décentralisation et le développement durable, sans oublier pour autant leurs compétences architecturales initiales. Cette identité plus large touche en fait à l'aménagement du territoire départemental et doit permettre aujourd'hui aux 87 CAUE existants d'affirmer clairement la qualité de l'aménagement des espaces urbains et ruraux en France comme objectif fédérateur de leurs actions et comme leur véritable projet politique. Le rapport préconise l'élaboration par leur Fédération Nationale d'une "Charte des CAUE", qui pourrait également recevoir le timbre de l'Etat.

La compétition qui accompagne le développement territorial, mais aussi la demande sociale de qualité du cadre de vie, entraînent les différents niveaux institutionnels à mieux gérer et valoriser leurs territoires. Le rapport estime qu'il doit en résulter pour les CAUE un rôle plus important qu'aujourd'hui, d'autant qu'ils apparaissent comme les seuls organismes techniques susceptibles d'avoir une vision globale de la qualité de l'aménagement du territoire départemental. Le rapport propose donc un renforcement structurel des modes d'intervention des CAUE, rentrant dans le cadre des textes existants, dans cinq domaines : le

conseil aux particuliers, le conseil aux collectivités locales en matière d'urbanisme, le réseau partenarial, la médiation culturelle, l'amélioration du rendement de la taxe départementale.

Le rapport considère qu'il devrait en résulter pour les CAUE un renforcement des moyens, qui proviendrait principalement de conventions spécifiques liant le CAUE et le Conseil Général. Ces conventions soutiendraient les communes et leurs groupements dans l'application du droit de leurs sols et dans leur planification territoriale et aideraient le département lui-même dans l'aménagement qualitatif de l'ensemble de son territoire.

Ce rapport a vocation à être public.

### **II.2.15 Le drainage dans le marais poitevin (rapport IGE/03/043 du 19 décembre 2003)**

Dans le contexte d'un contentieux européen reprochant à la France de protéger insuffisamment le marais poitevin, le Directeur de l'Eau a demandé à l'IGE d'établir un état des lieux, de porter un jugement sur l'impact individuel et cumulé du drainage et de faire des propositions pour une politique de développement durable sans exclure ni un moratoire, ni des évolutions législatives ou réglementaires. Cette mission a été confiée à Philippe HUET et Xavier MARTIN.

Le rapport regrette d'abord la dispersion et l'incertitude des données sur les surfaces concernées, ainsi que sur l'ancienneté des équipements et leur situation réglementaire. Il précise les impacts du drainage, ultime étape d'une intensification agricole progressive qui vient renforcer la vocation céréalière du territoire. Il constate que la réglementation actuelle est mal adaptée à une évaluation des incidences et des impacts sur une échelle spatiale croissante. Il fait de graves réserves sur le découpage adopté pour la ZPS.

Il formule en conséquence quatre propositions :

- la prise en compte de la dimension collective (îlot, casier) dans l'évaluation des incidences et dans la mise en œuvre des mesures correctives ou compensatoires pour un projet individuel,
- un sommaire détaillé de note d'incidence et de réduction des impacts au niveau du demandeur individuel,
- la mise en place par casier d'un "plan de drainage" et d'un "plan d'aménagement nature",
- des traitements différenciés pour les équipements existants en fonction notamment de leur ancienneté.

Enfin le rapport invite à tenter de rassembler les partenaires autour d'une identité maraîchine plus consensuelle.

Ce rapport qui a été adressé à la Commission Européenne a vocation à être rendu public.

## **II.2.16 Aménagement, dans le cadre du développement durable, de la section Rodez - Le Puy-en-Velay de la RN 88 (mission IGE/02/047)**

Le ministère de l'écologie et du développement durable participe, depuis l'automne 2001, en collaboration étroite avec le ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer à une réflexion qui vise à intégrer le concept de développement durable à l'aménagement de la RN 88 entre Rodez et Le Puy-en-Velay.

S'appuyant sur les conclusions du rapport d'expertise de l'ingénieur général des Ponts et Chaussées Denis SCHMUTZ, le travail a consisté, dans un premier temps, à prévoir un aménagement progressif de la RN 88 en route express à 2 x 2 voies en fonction des besoins du trafic. Une réflexion plus approfondie est désormais conduite, au sein d'un Comité de pilotage auquel est associé l'IGE, pour essayer de définir, à l'échelle d'un territoire, la façon d'inscrire un projet routier de cette nature dans une perspective de développement durable, en prenant en considération les effets induits des infrastructures à réaliser sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux liés au projet.

Cette mission conjointe avec le CGPC a été confiée à Dominique LEGRAIN au titre de l'IGE.

## **II.2.17 Mission d'expertise sur le pôle végétal d'Angers (rapport IGE/03/025 de décembre 2003)**

Dans le cadre de la politique nationale d'appui aux bassins victimes de sinistres économiques majeurs, la DATAR a élaboré pour le site d'Angers le projet d'un grand pôle scientifique et industriel autour du végétal, de l'environnement, des biotechnologies et de la santé, projet validé par le CIADT du 26 mai 2003. En vue de réunir toutes les chances de succès, la DATAR a demandé une expertise conjointe de l'IGE et du CGGREF sur les conditions de développement de ce pôle. Cette mission a été confiée à Georges RIBIÈRE au titre de l'IGE et à Jean-Paul VELLAUD au titre du CGGREF, avec le concours du Préfet Bernard COURTOIS.

Élaboré dans un cadre partenarial associant État, collectivités, socioprofessionnels et producteurs, leur rapport propose un plan d'actions pour le pôle végétal de l'Anjou autour de quatre objectifs :

- consolider l'enseignement supérieur lié au végétal, doubler en 5 ans les capacités de recherche, transférer l'École Nationale du Paysage ; le rapport incite au renforcement des outils d'aide à l'innovation et au soutien des entreprises : incubateur, fonds d'amorçage, prospection internationale,
- améliorer l'organisation professionnelle actuelle des filières végétales avec la création d'un Centre interprofessionnel de veille technologique, d'intelligence économique et d'étude des marchés internationaux,
- consolider les facteurs de production : aménagement hydraulique de la vallée de l'Authion, maîtrise foncière autour de l'agglomération d'Angers, gestion des ressources humaines, audits énergétiques,
- conforter la notoriété et l'image de l'Anjou et du Val de Loire : élaboration d'un schéma de développement touristique de l'axe ligérien, poursuite des études de conception du projet de parc du végétal, étude de faisabilité d'une école du végétal.

Sur les bases de ce rapport, le CIADT du 18 décembre 2003 a engagé un mouvement de redynamisation qui se déroulera sur une durée de cinq à dix ans et décidé de premières mesures concrètes.

### **II.2.18 Capacités d'études intermodales et interurbaines (mission IGE/03/026)**

Les orientations retenues, tant au plan national qu'au niveau européen, en faveur d'une politique de développement durable ont conduit à donner au thème de l'inter modalité dans le domaine des transports une place essentielle. Il s'agit d'assurer une meilleure maîtrise de la demande de transport et d'orienter dans toute la mesure du possible celle-ci vers les modes s'inscrivant le mieux dans la perspective du développement durable. Les ministres chargés de l'environnement d'une part, de l'équipement et des transports d'autre part ont donc demandé au CGPC et à l'IGE d'étudier les objectifs et modalités de mise en place de capacités d'études intermodales et interurbaines à partir du diagnostic des moyens et du fonctionnement des services de l'État et des établissements publics et sociétés qui sont sous sa tutelle.

Cette mission a été confiée à Michel BURDEAU et Yves FOURNIER (jusqu'au départ en retraite de celui-ci) au titre de l'IGE et à Jean LAFONT, Pierre PERROD et Michel CARRIER au titre du CGPC.

### **II.2.19 Compétences hydrauliques (mission IGE/03/036)**

L'avis délibéré IGE/CGPC/CGGREF/IGA du 3 juin 2002 sur la politique de prévention des inondations (voir rapport d'activité 2002) a attiré l'attention sur les compétences hydrauliques dans les services déconcentrés de l'État. La Ministre de l'Écologie et du Développement durable a donc demandé à l'IGE, au CGGREF et au CGPC d'une part d'établir l'état des compétences nécessaires, d'autre part d'établir une prospective et des propositions pour atteindre à moyen terme un niveau de performance accru.

C'est à Philippe HUET et Xavier MARTIN qu'il a été demandé de participer à cette mission commune au titre de l'IGE.

### **II.2.20 Gestion du loup et du pastoralisme - bilan du cadre d'action 2003 (rapport IGE/03/040 du 13 octobre 2003)**

Le directeur de la nature et des paysages a demandé à l'IGE de faire le point sur la gestion du loup et du pastoralisme et sur le bilan du cadre d'action 2003. Cette mission a été confiée à Jean BOURCET. Son rapport reprend le plan du cadre d'action. Il s'appuie sur des entretiens réalisés à tous les niveaux, depuis les spécialistes nationaux jusqu'aux berger. Il s'attache à rendre la réalité vécue sur le terrain par les intervenants en région, dans les départements mais aussi dans les communes et les alpages. Le rapport récent produit par la commission d'enquête parlementaire sur les conditions de la présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme dans les zones de montagne fournit des données précieuses qui ont été largement utilisées. À partir de ces différents éléments, le rapport de l'IGE formule plusieurs recommandations.

Compte tenu de son caractère préparatoire, il n'a pas vocation à être public.

## **II.2.21 Mise en œuvre du règlement statistique européen sur les déchets (mission IGE/03/041)**

Le règlement européen CE 2150/2002 prévoit une information biennale sur la production, la valorisation et l'élimination des déchets à partir de données statistiques. L'IFEN a demandé le concours de l'Inspection Générale de l'INSEE et de l'IGE pour élaborer les adaptations nécessaires, car l'information demandée par ce règlement va au-delà de toutes celles actuellement produites de source administrative ou statistique, ou fait appel à une nomenclature différente de celle actuellement mise en œuvre.

C'est à Alain GILOT qu'il a été demandé de participer à cette mission au titre de l'IGE.

## **II.2.22 Évaluation de quatre expérimentations de remembrement en Ille-et-Vilaine (mission IGE/03/045)**

À la suite de vives critiques sur la procédure d'aménagement foncier et de remembrement dans l'Ouest de la France, l'État, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, la Chambre d'Agriculture et des associations de protection de la nature ont engagé un ensemble d'opérations visant à définir de nouvelles méthodes de travail. Sur la suggestion de la Préfète de Bretagne, suggestion reprise par le ministre chargé de l'agriculture, l'IGE a été associée à l'évaluation de cette phase expérimentale. C'est d'abord Yves FOURNIER qui a participé à cette mission, jusqu'à la remise d'un rapport le 15 octobre 2003, avant son départ en retraite.

Jean-Louis VERREL a été chargé d'assurer la poursuite de la mission.

## **II.2.23 Tourisme et gestion des espaces naturels (mission IGE/03/046)**

Ceux (propriétaires ou gestionnaires publics ou privés) qui consentent des efforts pour la préservation du patrimoine naturel ne sont pas toujours bénéficiaires des retombées de l'activité touristique. La ministre de l'environnement et du développement durable et le secrétaire d'État au tourisme ont donc demandé à l'IGE et à l'Inspection générale du tourisme d'examiner les voies et moyens d'une synergie accrue.

Ce sont Dominique LEGRAIN et Georges RIBIÈRE qui participent à cette mission au titre de l'IGE.

## **II.2.24 Plan de Gestion des Étiages de l'Adour (mission IGE/03/060)**

Le PGE de l'Adour a été le premier de France, mais il a montré ses limites au cours de l'été 2003. Le directeur de l'eau a donc demandé à l'IGE et au CGGREF de faire le point de la situation et de formuler toutes propositions nécessaires, notamment pour ce qui concerne les mesures de suspension et de limitation.

Ce sont François NAU et Denis PAYEN qui participent à cette mission au titre de l'IGE.

## **II.3 Qualité du service public de l'environnement**

Lorsque la mission est achevée et que le rapport a été remis à la ministre, la date figure dans le titre. Les rapports sont classés par ordre chronologique de remise à la ministre puis par ordre de commande.

### **II.3.1 Mobilité au sein du ministère de l'énergie et du développement durable et de ses établissements publics (rapport IGE/02/030 du 29 janvier 2003)**

La quasi-absence de corps propres, le poids des contractuels, ainsi que le nombre et l'importance des établissements sous tutelle créent une situation particulière en matière de personnels, qu'il s'agisse de la cohérence de leur action, de leur mobilité ou de leur carrière. La ministre, Mme BACHELOT-NARQUIN, a donc demandé à l'IGE de faire le point sur ce sujet.

Cette mission a été confiée à J-L LAURENT, chef du service de l'IGE, et à J.L. VERREL.

S'agissant de travaux préparatoires à une décision administrative, leur rapport n'a pas vocation à être public.

### **II.3.2 La contribution des départements à la politique de protection des espaces naturels sensibles (rapport IGE/02/027 du 5 mars 2003)**

Très disparate d'un département à l'autre, cette contribution, fondée sur des textes réglementaires et législatifs de 1959 puis 1985, paraît d'une efficacité globalement décevante malgré l'importance du total des sommes mobilisées et malgré quelques exceptions ponctuelles. La directrice de la nature et des paysages et le directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale ont donc demandé à l'inspection générale une évaluation conjointe. Cette mission a été confiée à Pierre BALLAND et Dominique LEGRAIN au titre de l'IGE, à Jacques DUCHAMP et Claude LAURAIN au titre du CGGREF et à Michèle PRATS au titre du CGPC.

À l'issue d'une investigation méticuleuse, le rapport conclut que les départements pourraient - et devraient - jouer un rôle de premier plan pour la protection du patrimoine naturel en France dans le cadre d'une politique volontariste et coordonnée. Il préconise pour cela :

- l'extension de la TDENS à tous les départements au taux minimum de 1 % du coût de la construction,
- la généralisation des plans de gestion pour tous les espaces naturels acquis grâce au produit de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS),
- la mise en place systématique de Comités de gestion sur les sites acquis par les départements,
- un suivi scientifique et paysager en liaison avec les Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN),
- la publication par les départements d'un rapport annuel sur la gestion des espaces naturels sensibles.

Ce rapport a été rendu public.

### **II.3.3 Audit sur la gestion par le MEDD de ses moyens financiers (rapport IGE/02/033 du 5 mars 2003)**

Le MEDD et le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire ont demandé à l'IGE et à l'IGF d'évaluer les forces et les faiblesses du MEDD en matière de gestion. Cette mission conjointe englobe notamment :

- les conditions de régularité et d'opportunité des nombreux contrats d'étude passés chaque année tant avec le secteur privé qu'avec le secteur public (mission IGE/00/036),
- la gestion par le MEDD des aides financières aux associations (mission IGE/01/001).

Elle a été confiée à Michèle GALLOT et Jacques ROUSSOT au titre de l'IGE et à Philippe DUPUIS, Thierry LAMBERT et Noël de SAINT-PULGENT au titre de l'IGF.

Le rapport propose plusieurs voies d'amélioration de la gestion. En raison de son caractère préparatoire à une décision administrative, il n'a pas vocation à être public.

### **II.3.4 Gestion du restaurant inter administratif de Ségur (rapport IGE/02/051 du 12 mars 2003)**

L'augmentation du nombre de ses agents dans la clientèle de ce restaurant inter administratif a conduit le MEDD à devenir l'administration coordonnatrice. À ce titre, le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales, soucieux de la conformité des modalités de gestion, a demandé à l'IGE de réaliser un audit. Cette mission a été confiée à Jacques ROUSSOT, Michel BADRÉ et Jean-Luc LAURENT.

Compte tenu de sa nature, ce rapport n'a pas vocation à être public.

### **II.3.5 Utilisation des crédits du fonds POLMAR à la suite du naufrage du "Prestige" (rapport IGE/03/017 du 14 avril 2003)**

Le naufrage en Galice du pétrolier "Prestige" en novembre 2002 a eu, sur les côtes françaises, des conséquences importantes auxquelles il a été fait face conformément à l'instruction du 4 mars 2002 relative à la lutte contre la pollution du milieu marin. Le fonds d'intervention contre les pollutions marines accidentnelles s'est avéré un outil indispensable dans cette action, en soutien aux moyens des différents ministères concernés. Les ministres chargés de l'économie, de la défense et de l'environnement ont donc souhaité une mission conjointe d'inspection générale afin d'examiner les conditions d'utilisation de ce fonds. Pour ce qui concerne l'IGE, cette mission a été confiée à Jacques ROUSSOT, assisté de MaRC GRIMOT et d'André LE BERRE. Le rapport examine les mouvements de crédits et leur emploi, puis formule plusieurs recommandations.

Compte tenu de son caractère préparatoire à une décision administrative, ce rapport n'a pas vocation à être public.

### **II.3.6 Comité d'orientation des simplificationS des démarches agricoles (IGE/02/050 travaux terminés en mars 2003)**

A l'initiative du ministre chargé de l'agriculture une démarche de simplification des démarches demandées aux exploitants agricoles a été engagée en novembre 2002. A la demande de la ministre un membre de l'IGE a participé au comité d'orientation Michel BOUVIER.

Les travaux ont été remis en mars 2003, compte tenu de leur nature ils n'ont pas vocation à être public.

### **II.3.7 Évaluation du protocole Défense-Environnement (rapport IGE/03/010 du 17 avril 2003)**

Dans la perspective d'une actualisation de ce protocole, les deux ministres compétents ont souhaité son évaluation conjointe. Cette mission a été confiée à Philippe HUGODOT (IGE) et Jean-Paul LABARTHE (CGA). Leur conjoint rapport recommande de développer la coordination et l'organisation.

Compte tenu de son caractère préparatoire, il n'a pas vocation à être public.

Le protocole a effectivement été renouvelé en 2003.

### **II.3.8 Propositions pour une nouvelle stratégie du patrimoine naturel (rapport IGE/03/005 du 22 avril 2003)**

Dans le cadre de diverses structures de débat ainsi que de rencontres individuelles, le directeur de la nature et des paysages a demandé le concours de l'IGE pour la définition d'une nouvelle stratégie du patrimoine naturel. Cette mission a été confiée à Michel BADRÉ. Son rapport fait la synthèse des réflexions et propositions qui ressortent de ces discussions.

Compte tenu de son caractère préparatoire, il n'a pas vocation à être public.

### **II.3.9 Projet de loi en faveur du monde rural (rapport IGE/03/001 du 24 avril 2003)**

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a annoncé au Conseil des ministres du 20 novembre 2002 son intention de préparer un projet de loi en faveur du monde rural. Dans ce cadre, les directeurs de Cabinet des ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement ont confié une mission conjointe au CGGREF et à l'IGE en vue d'animer de concert un groupe de travail, de consulter et de préparer les dispositions législatives et réglementaires correspondantes. Cette mission a été confiée à Dominique LEGRAIN au titre de l'IGE et à Alain DASSONVILLE au titre du CGGREF. Leur rapport fait la synthèse des réflexions et propositions qui ressortent de ces travaux.

Compte tenu de son caractère préparatoire, il n'a pas vocation à être public.

### **II.3.10 Évaluation des dommages dus à la pollution par le "Prestige" (rapport IGE/03/022 de mai 2003)**

Le naufrage en Galice du pétrolier "Prestige" en novembre 2002 a entraîné, sur les côtes françaises, d'importants préjudices économiques dont les ministres chargés de l'économie, de la pêche et de l'environnement ainsi que le secrétaire d'État au tourisme ont souhaité une première évaluation conjointe par leurs inspections générales respectives dans la perspective d'une réunion du comité exécutif du FIPOL en mai 2003. Pour ce qui concerne l'IGE, cette mission a été confiée à Jacques ROUSSOT. Le rapport évalue les préjudices déjà subis et les préjudices potentiels dans les secteurs de la conchyliculture et de la pêche d'une part et du tourisme d'autre part. Il examine aussi les préjudices pris en charge par les collectivités territoriales et l'État notamment pour le nettoyage des plages, mais en restant dans le cadre restrictif des règles d'indemnisation du FIPOL.

Compte tenu de sa nature, ce rapport n'a pas vocation à être public.

### **II.3.11 Expertise des objectifs "Recherche et Développement" de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) - (mission IGE/02/046 rapport remis en mai 2003)**

Demandée par la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies et par la secrétaire d'État au développement durable, cette mission visait à faire des propositions quant aux objectifs prioritaires qui pourraient être retenus dans la SNDD en matière de R & D. Elle a été confiée à MM BACHELIER (Cabinet du ministre de la recherche) et FOURNIER (IGE).

Ceux-ci ont piloté un groupe de travail interministériel et mis au point un document pour le G8 d'Évian, dans le cadre de l'initiative prise par le Président de la République au sommet de Johannesburg pour stimuler la recherche scientifique et technique au service du développement durable.

Compte tenu de son caractère préparatoire il n'a pas vocation à être public.

### **II.3.12 Évaluation des dommages causés à l'environnement par le naufrage du "Prestige" (rapport IGE/03/022bis du 2 juillet 2003)**

Les règles d'indemnisation du FIPOL étant très restrictives et ne prenant notamment pas en compte en tant que telles les atteintes au milieu naturel, l'évaluation conjointe présentée ci avant (rapport IGE/03/022) des préjudices économiques consécutifs au naufrage du "Prestige" appelait un complément propre au ministère de l'écologie et du développement durable. Cette mission a été confiée à Jacques ROUSSOT, avec l'appui de la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E). Le rapport s'attache à faire progresser la réflexion sur la prise en compte non seulement des dommages "marchands" (effets à long terme sur la capacité productive des milieux naturels, effets rémanents sur la perception de la qualité sanitaire des produits) mais aussi des dommages non marchands (pertes d'usages récréatifs, pertes de valeur d'existence de milieux et d'espèces).

Compte tenu de sa nature, ce rapport n'a pas vocation à être public.

### **II.3.13 Audit de la situation de l'Office National des Forêts (rapport IGE/03/035 du 4 juillet 2003)**

Compte tenu notamment des séquelles des tempêtes de 1999, les trois ministres de tutelle (Agriculture, Écologie et Budget) ont souhaité un "court audit" de l'ONF. Cette mission a été confiée à Laurent VACHEY (IGF), Pierre ROUSSEL (IGE) et Jean CARLOTTI (CGGREF). Le rapport fait un point de la situation et conclut que les objectifs du contrat 2001-2006 ne sont pas hors de portée moyennant un certain nombre de conditions qui sont précisées.

Compte tenu de son caractère préparatoire à des décisions notamment administratives, ce rapport n'a pas vocation à être public.

### **II.3.14 Audit du contrôle de légalité, du contrôle budgétaire et du pouvoir de substitution (rapport IGE/03/024 du 7 août 2003)**

L'accroissement du volume des actes au cours de ces dernières années rend de plus en plus difficile l'exercice par les préfets de leur mission de contrôle de légalité et de contrôle budgétaire. Ceci a conduit les nombreux ministres concernés à demander à leurs structures d'inspection générale de réaliser conjointement un état des lieux des moyens et des pratiques et d'évaluer l'importance, la qualité et la pertinence de la mission de conseil juridique aux collectivités locales exercée par l'État, en s'attachant chaque fois que possible à la dimension interministérielle de ces démarches. L'IGE a désigné pour ce faire Jean-Loïc NICOLAZO en raison de ses compétences juridiques. À l'issue de ses investigations qui l'ont notamment conduite dans plusieurs départements de métropole et d'outremer, la mission interministérielle aborde dans son rapport de nombreux domaines, dont certains, comme l'urbanisme, concernent le ministère chargé de l'environnement. Elle signale que les élus locaux regrettent l'hétérogénéité de ces contrôles et souhaitent leur amélioration. Le rapport fait de nombreuses propositions dans ce sens.

En raison de son caractère préparatoire, il n'a pas vocation à être public.

### **II.3.15 Adaptation des structures du MEDD à la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable (rapport IGE/03/038 du 10 septembre 2003)**

Afin de permettre au MEDD de jouer le rôle qui lui incombe dans la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable, Mme BACHELOT, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, et Mme SAÏFI, Secrétaire d'État au Développement Durable, ont demandé à l'IGE d'évaluer l'organisation actuelle du ministère et d'identifier les adaptations nécessaires. Cette mission a été confiée à Jean-Luc LAURENT, Philippe HUGODOT et Jean-Louis VERREL.

Compte tenu de son caractère préparatoire à une décision administrative, leur rapport n'a pas vocation à être public.

### **II.3.16 Réserve naturelle de ROQUE HAUTE (rapport IGE/03/012 du 24 septembre 2003)**

La réserve naturelle de Roque Haute est située en majeure partie sur des terrains privés, dans un contexte très conflictuel entre les deux principaux propriétaires, l'association gestionnaire de la réserve et l'État. Les difficultés rencontrées dans la gestion de cette réserve ont conduit le ministre chargé de l'intérieur et la ministre chargée de l'environnement à demander une mission conjointe. Cette mission a été confiée à Marie-Louise SIMEONI (IGA) et à Xavier MARTIN (IGE).

Après un examen détaillé de la situation, le rapport écarte la perspective d'une expropriation : les rapporteurs estiment qu'une entente entre les différentes parties prenantes peut être restaurée dès lors que la prise de décision est collégiale. En matière de gestion, le rapport préconise la recherche d'un partenariat public.

### **II.3.17 Position de la France sur le dossier "Convention Internationale sur les Forêts" (rapport IGE/03/037 du 17 octobre 2003)**

La question d'une convention internationale sur les forêts est débattue depuis la conférence de Rio en 1992. En vue de préparer la position que la France va prendre dans le cadre de ces travaux, les ministères chargés de l'environnement (DGAFAI) et de l'agriculture (DG FAR) ont demandé à leurs structures respectives d'inspection générale de réaliser conjointement un état des lieux et de procéder à une évaluation de la situation. Cette mission a été confiée à Denis PAYEN et Jean-Loïc NICOLAZO au titre de l'IGE et à Francis CAILLIEZ, Bernard CHEVALIER et Gabriel TANDEAU de MARSAC au titre du CGGREF. Après une étude rapide, le rapport constate que les nombreuses conventions internationales existantes, si elles couvrent déjà largement le champ de la politique forestière, prennent en compte les fonctions économiques, écologiques et sociales du secteur forestier de façon incomplète et trop fragmentée.

Il formule des recommandations qui, en raison de leur caractère préparatoire à une décision administrative, n'ont pas vocation à être publiques.

### **II.3.18 Enquête administrative sur la pisciculture de Thonon-les-Bains après un accident mortel (rapport IGE/03/049 du 10 novembre 2003)**

Après la mort par noyade d'un agent de l'État mis à disposition de cette pisciculture domaniale et sur la suggestion de la direction générale du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP), la directrice générale de la DGAFAI et le directeur de l'eau ont demandé à l'IGE de mener une enquête administrative. Cette mission a été confiée à Éric BINET (IGE) assisté de Jean-Michel ALBIN-AMIOT (IGE) et avec le concours de Pierre ALLEMAND, IGGREF mis à disposition du CSP pour des fonctions d'inspection interne. Après avoir exposé les faits et présenté la pisciculture et son mode de gestion, le rapport fait un certain nombre de recommandations pour en clarifier la situation administrative.

Compte tenu de son caractère, ce rapport n'a pas vocation à être public.

### **II.3.19 Étude sur les moyens de mise en œuvre de Natura 2000 dans les services déconcentrés (rapport IGE/02/024 du 20 novembre 2003)**

Le rapport IGE/01/014 du 20 décembre 2001 relatif à la transposition de la directive Natura 2000 alertait notamment la ministre sur l'ampleur des enjeux (6,5 % du territoire national, engagements de la France devant la Communauté Européenne, ...) et la modicité des moyens matériels, humains et financiers mis en place (à la DNP, dans les DIREN et les DDAF). La DNP a donc demandé à l'IGE et au CGGREF une réflexion conjointe sur l'organisation et les moyens nécessaires. Cette mission a été confiée à Louis BLAISE, Philippe HUGODOT, Jean-Claude LUMMAUX et Pierre ROUSSEL au titre de l'IGE et à Jean-Marie BOURGAU, Jean-Guy MONNOT, Philippe de NONANCOURT et Emmanuel ROBERT de Saint-VINCENT au titre du CGGREF.

Le rapport s'appuie sur une analyse approfondie des textes et des situations rencontrées à travers la France, sans toutefois en retracer les détails. Il constate que la crédibilité de la démarche Natura 2000 est subordonnée à un engagement partagé de l'État, des collectivités, des associations et des professionnels. La mise en œuvre d'une démarche contractuelle (la seule susceptible d'être admise sur le terrain) repose largement sur la mise en place d'un dispositif déconcentré. Celui-ci n'est pas actuellement en place et seules les premières phases (désignation et DOCOB) ont donné lieu à un début d'organisation. Dans bien des régions, les DIREN sont encore seules à porter un programme qui, vu son ampleur, doit être pris en charge plus largement.

Pour l'étape de contractualisation, le rapport propose une démarche qui repose largement sur une articulation entre DDAF et DIREN :

- un pilotage régional fort par les DIREN,
- dans certaines régions, le pilotage des DOCOB doit impliquer plus largement les DDAF,
- une contractualisation confiée systématiquement aux DDAF,
- une formalisation dans chaque région de l'articulation entre ces deux services.

Le rapport précise l'augmentation des moyens humains qui serait nécessaire pour achever les DOCOB et plus encore pour aborder la contractualisation. Enfin il recommande une adaptation des outils de gestion du PDRN et la définition de mesures technico-financières applicables aux milieux forestiers et "ni agricoles, ni forestiers".

Compte tenu de son caractère préparatoire, ce rapport n'a pas vocation à être public.

### **II.3.20 Europe et nature (rapport d'étape IGE/03/016 du 20 novembre 2003)**

Dans le cadre notamment des engagements internationaux et communautaires de la France, la réflexion sur la gestion de son patrimoine naturel exige une connaissance des pratiques des autres pays. Aussi la Ministre a-t-elle demandé à l'IGE et au CGGREF d'en faire l'analyse et l'évaluation dans quelques pays européens membres de l'Union ou en cours d'adhésion. Cette mission a été confiée à Denis PAYEN et Michel BURDEAU au titre de l'IGE et à Jean-Marie BOURGAU et Philippe de NONANCOURT au titre du CGGREF.

Leur pré rapport examine, dans seize de ces pays, la politique de protection et de gestion du patrimoine naturel, les moyens utilisés, les places respectives du mécénat et de la fiscalité, l'organisation de la police de l'environnement, les relations avec le public, le rôle des scientifiques et des associations, ainsi que la mise en œuvre de Natura 2000. Il constate dans ces différents domaines une extrême diversité, les différences apparaissant moins liées au contexte culturel du pays qu'à sa situation en matière d'organisation administrative générale.

Compte tenu de son caractère préparatoire, ce rapport n'a pas vocation à être public.

### **II.3.21 Utilisation de la marque "Parc Naturel Régional" (rapport IGE/03/031 du 27 novembre 2003)**

Propriétaire de la marque PNR pour le compte de l'État, le MEDD a été conduit à s'interroger sur les risques éventuels qui pourraient résulter de marquages, en particulier dans le domaine alimentaire. La ministre a donc demandé à l'IGE et au CGGREF de l'éclairer sur ce point. La mission conjointe a été confiée à Christian d'ORNELLAS (IGE) et Josy MAZODIER (CGGREF).

Le rapport fait un historique rapide de la marque, rappelle les valeurs qui y sont attachées et illustre les pratiques actuelles par l'exemple du Parc Naturel Régional du Vercors, mais l'abondance des marques, attribuées dans quarante parcs, seize familles de produits, services et savoir-faire, l'amène rapidement à se recentrer sur les questions transversales : sont-elles conformes au droit des marques, au droit de la concurrence ?

Le rapport constate ainsi que le ministère, quoique propriétaire, n'a qu'une connaissance très vague des actions mises en place et ne dispose daucun élément synthétique de type "tableau de bord". Il souligne particulièrement deux sujets de préoccupation majeure :

- les conditions de la concession par le MEDD des marques PNR à la Fédération et aux PNR ne sont pas explicites alors que sa responsabilité pourra être recherchée en cas de difficulté,
- la marque PNR est sujette à interrogation en regard de l'article 28 du Traité de Rome relatif au droit communautaire de la concurrence.

Il signale dans ces deux domaines quelques voies à explorer.

En raison de son caractère préparatoire, il n'a pas vocation à être public.

### **II.3.22 Évaluation de l'impact du programme de modernisation de l'inspection des installations classées en DRIRE (rapport IGE/03/059 du 10 décembre 2003)**

La ministre a souhaité que soit élaboré un programme pluriannuel de modernisation de l'inspection des installations classées en DRIRE sur la période 2004-2007. Après avoir préparé un projet dans ce sens, le DPPR a demandé à l'IGE d'en évaluer rapidement l'impact en terme de budget et d'unités d'oeuvres. Cette mission a été confiée à François BARTHELEMY et Philippe HUGODOT. Leur évaluation, forcément sommaire compte tenu du très bref délai, a principalement porté sur les besoins supplémentaires liés à la mise en œuvre de ce programme, de la loi "risques" (et notamment des PPRT) et des directives SEVESO II et IPPC ainsi que de la directive cadre sur l'eau en ce qui concerne l'industrie.

Compte tenu de son caractère préparatoire, ce rapport n'a pas vocation à être public.

### **II.3.23 Analyse de la situation juridique du Parc naturel régional du Haut Languedoc (mission n°IGE/02/037)**

Le Parc naturel régional du Haut Languedoc, créé en 1972, a connu de nombreuses difficultés au moment de sa mise en place. À cheval sur deux régions de programme (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon), il concerne deux départements (Tarn et Hérault) et 93 communes.

La mission placée sous l'autorité de M. Ramiro RIERA, Inspecteur général de l'administration (IGA), est conduite avec l'appui de l'IGE (Bernard GLASS, puis Dominique LEGRAIN), dans la mesure où la réponse apportée au cas d'espèce ne manquera pas d'avoir des incidences sur la protection des territoires concernés par le Parc et de faire jurisprudence au sein du réseau des Parcs Naturels Régionaux.

### **II.3.24 Action internationale pour la nature (mission IGE/02/048)**

La DNP gère de très nombreux dossiers de dimension internationale, souvent en rapport avec des conventions. La diversité de ces dossiers, la multiplicité des intervenants et la complexité des relations ont conduit cette direction à souhaiter que l'IGE porte un diagnostic sur son fonctionnement actuel dans ce domaine et formule toutes recommandations opportunes. Cette mission a été confiée à Michel BURDEAU, avec le concours d'Annick HELIAS, Christian d'ORNELLAS et Pierre ROUSSEL.

### **II.3.25 Identification du champ d'application de la directive "Plans et Programmes" concernant le MEDD (mission IGE/02/053)**

Dans le cadre de la transposition de la directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, une des tâches essentielles consiste à identifier les plans et programmes qui seront soumis à cette exigence.

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité du champ d'application de cette directive, la D4E a demandé à l'IGE de prendre la responsabilité de ce travail, qui a été confié à Yves FOURNIER.

### **II.3.26 Organisation des DDAF et DDSV du Finistère (mission IGE/03/002)**

Dans leurs rapports respectifs tous deux achevés en 2002, le COPERCI au titre de l'agriculture et l'IGE au titre de l'environnement ont constaté la nécessité d'améliorer la coordination entre la DDAF et la DDSV du Finistère. Le directeur de Cabinet a donc souhaité qu'une mission conjointe aide ces deux directions départementales à élaborer un schéma d'organisation adapté à l'objectif ambitieux de reconquête de la qualité de l'eau dans le Finistère.

C'est Michel BOUVIER qui participe à cette mission au titre de l'IGE.

### **II.3.27 Participation à l'audit du programme du MEDD (mission IGE/03/042)**

La taille modeste de l'administration centrale du MEDD, l'importance de sa coopération avec d'autres ministères et le vaste réseau d'établissements publics sous tutelle ou co-tutelle ont conduit la ministre à souhaiter que le Comité Interministériel d'Audit des Programmes examine à titre expérimental le principal programme géré par le MEDD. Wanda DIEBOLT va participer à cet audit avec, comme référents, Pierre BALLAND, Annick HELIAS et Henri LEGRAND.

Le rapport a été rendu en décembre au président du comité interministériel d'audit des programmes et communiqué à la ministre.

Compte tenu de son caractère préparatoire il n'a pas vocation à être public.

### **II.3.28 Mission d'appui sur le confortement de la tutelle (mission IGE/03/044)**

Le ministère est collectivement engagé dans une démarche de modernisation de l'exercice de la tutelle en vue d'améliorer les capacités de pilotage et de contrôle des établissements publics sous sa tutelle ou co-tutelle. La DGAFAI a demandé pour cela l'appui de l'IGE. Cette mission a été confiée à Michel BADRÉ. L'objectif commun est de fournir aux directions centrales du MEDD et aux directions des établissements une grille d'analyse simple des activités de chaque établissement afin de faciliter le dialogue indispensable au bon exercice de la tutelle. Ce travail méthodologique doit ensuite servir dans des opérations telles que contrat d'objectif, application de la LOLF, budget annuel, etc.

### **II.3.29 Fiscalité du patrimoine naturel (rapport d'étape IGE/03/047 du 19 décembre 2003)**

La stratégie nationale de développement durable adoptée le 3 juin 2003 par le Gouvernement prévoit explicitement la mise en œuvre de mesures fiscales en faveur du patrimoine naturel. Les ministres chargés de l'environnement et des finances ont donc demandé à l'IGE et à l'IGF d'en étudier ensemble la faisabilité. Cette mission a été confiée à Michel BADRÉ (IGE) et à Yvon OLLIVIER (IGF). Leur rapport d'étape formule une première réflexion sur le patrimoine naturel dans sa diversité, sur les besoins financiers et sur les ressources possibles, ainsi qu'une première ébauche des orientations envisageables.

Compte tenu de son caractère intermédiaire comme de son caractère préparatoire, ce rapport d'étape n'a pas vocation à être public.

### **II.3.30 Réflexion sur la création d'une agence nationale de l'eau et des milieux aquatiques (rapport IGE/03/051 du 20 octobre 2003)**

La direction de l'eau prépare une réforme de la politique de l'eau, comportant notamment des mesures concernant la gouvernance et destinées à articuler étroitement l'action du niveau national avec celle des niveaux de bassin. Le Directeur de l'Eau a donc demandé à l'IGE d'appuyer la réflexion en cours sur l'opportunité et les modalités de la création d'un établissement public national à caractère administratif. Cette mission a été confiée à Jean-Loïc NICOLAZO et Pierre ROUSSEL.

Compte tenu de son caractère préparatoire, leur rapport n'a pas vocation à être public.

### **II.3.31 Mise en œuvre des polices de l'environnement et répression de la délinquance écologique (mission IGE/03/053)**

Les ministres chargés de l'intérieur, de l'équipement, de l'agriculture, de la justice et de l'environnement ont demandé à l'IGA, à l'Inspection Générale des Services Judiciaires, au CGPC, à l'IGE et au COPERCI d'examiner conjointement les conditions effectives de suivi et de contrôle des activités réglementées et de constatation des infractions, l'articulation des sanctions pénales avec les sanctions administratives, la culture de contrôle des différents services, les synergies inter-services, les procédures de commissionnement et d'asservissement, ainsi que les relations avec le Parquet. Ils leur ont également demandé d'examiner la possibilité de concevoir un modèle procédural unique afin d'uniformiser les modalités d'habilitation et d'asservissement ainsi que les pouvoirs de police judiciaire des corps de contrôle compétents en matière d'environnement. Marie-Odile GUTH et Jean-Louis VERREL participent à cette mission au titre de l'IGE.

### **II.3.32 Ecogarde Sainte Baume Littoral (mission IGE/03/053 bis)**

La demande relative à la détention et au port d'armes présenté par cette association domiciliée à La Ciotat ainsi que les modalités de sa présence sur le terrain ont suscité des interrogations parmi les services de l'État. La DGAFAI a donc demandé à l'IGE de mener une inspection sur place. Cette mission a été confiée à Marie-Odile GUTH et Jean-Louis VERREL.

### **II.3.33 Audit de la DIREN Guadeloupe (rapport IGE/03/054 du 8 décembre 2003)**

Suite au souhait exprimé par le Préfet de Guadeloupe, soucieux de la sérénité dans les services ainsi que des règles de bonne conduite administrative qui permettent d'assurer les missions de manière harmonieuse et efficace, la DGAFAI a demandé à l'IGE d'effectuer un audit de la DIREN. Cette mission a été confiée à Philippe HUGODOT. Son rapport, qui relate des entretiens et explique le positionnement spécifique à la DIREN Guadeloupe, met notamment en évidence le caractère très particulier de la direction d'un service aux Antilles.

Ce rapport s'apparente à une inspection de service et, de ce fait, il n'a pas vocation à être public.

### **II.3.34 Renouvellement du contrat du Centre européen pour la protection de la nature et la biodiversité (CTE/PNB) - mission IGE/03/055**

Le contrat du centre technique Européen (CTE/PNB) avec l'Agence Européenne pour l'Environnement s'achèvera fin 2004 et son renouvellement donnera alors lieu à appel à propositions ou mise en concurrence. La Direction de la Nature et des Paysages a demandé à l'IGE :

- d'accompagner le groupe de travail déjà constitué du Muséum National d'Histoire Naturelle, du CTE/PNB, du MEDD et de l'IFEN,
- d'identifier les faiblesses et les atouts de la candidature française,
- de définir les moyens à mettre en œuvre pour soutenir et valoriser l'action du centre thématique dans l'hypothèse du renouvellement du contrat.

Cette mission a été confiée à Michel BADRÉ.

### **II.3.35 Modalités de rattachement au MEDD de la Mission Interministérielle de l'effet de serre (mission IGE/03/056)**

Par lettre du 13 octobre 2003, Le Premier ministre a décidé d'attacher la MIES pour gestion au MEDD sous l'autorité duquel cette mission était déjà placée. La ministre a donc demandé à l'IGE d'examiner les modalités de ce rattachement. Cette mission a été confiée à Jean-Luc LAURENT, Jacques ROUSSOT et Jean-Louis VERREL.

### **II.3.36 Gestion des ressources humaines du MEDD et de ses établissements publics (mission IGE/03/062)**

La plupart des personnels du MEDD proviennent d'autres ministères, ce qui conduit, pour leur gestion, à une organisation originale. La Directrice de l'Administration, des Finances et des Affaires Internationales a demandé l'avis de l'IGE sur les axes de réforme possibles pour une clarification des règles du jeu. Cette mission a été confiée à Jean-Luc LAURENT et Denis PAYEN.

### **II.3.37 Responsabilité ministérielle pour l'organisation du permis de chasser (rapport IGE/03/065 du 12 décembre 2003)**

Au cours d'une réunion de la Commission nationale de l'examen du permis de chasser a été soulevée la question des risques pénaux encourus par la ministre, ce qui a conduit le directeur de la nature et des paysages à demander à l'IGE de préciser ce point. Cette mission a été confiée, au sein de l'IGE, à Isabelle MONTEILS, magistrate pénaliste. Son rapport procède à une analyse juridique du dossier et envisage les situations possibles avec les suites pénales qui pourraient y être données.

Il n'a pas vocation à être public en raison de son caractère préparatoire.

### **II.3.38 Fonctionnement du service départemental de l'ONCFS en Loire-Atlantique (mission IGE/03/066)**

Dans le cadre d'une procédure disciplinaire en cours, la DGAFAI a demandé à l'IGE une analyse du fonctionnement de ce service. Cette mission a été confiée à Éric BINET, Jean BOURCET et Isabelle MONTEILS.

### **III. MISSIONS PERMANENTES et MISSIONS DIVERSES**

#### **III.1.1 Préparation de la stratégie nationale du développement durable**

Plusieurs membres de l'IGE ont été associés en 2003 aux réflexions interministérielles poursuivies sous la responsabilité de la Secrétaire d'Etat au Développement Durable, Mme Tokia SAÏFI. Ainsi M. LAURENT animait le groupe de travail "État exemplaire", MM. DELAMARRE et BLAISE participaient au groupe de travail "Territoire et développement durable", MM. LEGRAIN et RIBIERE au groupe de travail "Communication et information du public", M. VERREL au groupe de travail "Agriculture durable" qu'il co-animaient avec le HFDD du ministère de l'agriculture, etc.

Ces missions ont contribué à la stratégie nationale du développement durable adopté le 3 juin 2003 par le gouvernement.

#### **III.1.2 Appui à la Commission Nationale du Débat Public**

L'IGE a apporté en 2003 un "appui amont" à la CNDP pour quatre projets :

- liaison autoroutière Amiens - Lille - Belgique : mission IGE/03/018 confiée à Michel BURDEAU,
- LGV Bretagne : mission IGE/03/019 confiée à Michel BURDEAU,
- liaison grande vitesse Tours - Bordeaux : mission IGE/03/032 confiée à Michel BURDEAU et Denis PAYEN,
- contournement autoroutier de Bordeaux (appui à la commission particulière) : mission IGE/03/058 confiée à Michel BADRÉ, Éric BINET et Henry HORNUS.

#### **III.1.3 Coordination du plan de restauration écologique et hydraulique du Rhône (mission IGE/P/037)**

Le Gouvernement ayant décidé l'engagement d'un programme décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône afin de redonner à ce fleuve son caractère vif et courant, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, le ministre de l'équipement, du logement et des transports et le secrétaire d'Etat à l'industrie ont tous trois souhaité que l'IGE apporte son concours pour le lancement de ce programme. Cette mission a été confiée à M. Jean-Pierre MERLE, IG GREF.

#### **III.1.4 Plan gouvernemental d'actions en faveur des zones humides (mission IGE/P/039)**

Mme Marie-Odile GUTH assure la coordination et l'animation du plan gouvernemental d'actions pour les zones humides arrêté en Conseil des ministres le 22 mars 1995. Elle reçoit pour cela le concours de la DE et de la DNP.

### **III.1.5 Évaluation du PDRN, Comité Natura 2000 (mission IGE/P/044)**

M. Jean-Claude LUMMAUX, ingénieur général géographe, assurait la présidence du comité thématique spécifique à Natura 2000 dans le cadre de l'évaluation du PDRN. Après son décès, Pierre ROUSSEL a repris cette responsabilité. A ce titre il a également participé au comité de pilotage de l'évaluation générale du PDRN

### **III.1.6 Prévention des risques naturels : instance de conseil et d'appui technique (mission IGE/P/041)**

L'arrêté ministériel du 25 mai 2001 a mis en place une "Instance nationale de conseil et d'appui technique pour la prévention des risques naturels" appelée à donner son avis notamment sur des questions intéressant la sécurité des personnes et des biens.

Cette instance consultative est composée de deux membres de chacune des trois structures d'inspection suivantes : CGPC, CGGREF et IGE. Pour cette dernière, Philippe HUET et Xavier MARTIN ont été désignés. Ils sont respectivement président et secrétaire général de l'instance. Celle-ci délibère à partir de dossiers constitués par les préfets.

« Le vieux village de Roquebillière (Alpes-Maritimes) étant exposé à un risque majeur de glissement de terrain susceptible de se transformer en coulée de boue brutale, telle celle survenue en 1926 et ayant provoqué la mort de 19 personnes », l'instance a remis un avis le 11 avril 2003 sur l'instabilité du versant menaçant le village.

### **III.1.7 Commission mixte sur les nuisances sonores des aérodromes militaires (mission IGE/P/043)**

À la suite du rapport sur la réduction des nuisances sonores générées par les aéroports d'État rédigé par M. BURGER, contrôleur général des armées, et par M. MOYEN, IGM, membre de l'IGE, le ministère de la défense et le MATE ont décidé de constituer ensemble un organe de concertation, de suivi et de proposition. M. Philippe HUGODOT en assure la coprésidence.

### **III.1.8 PPA d'Ile-de-France**

Conformément aux dispositions du décret du 25 mai 2001, les Plans de Protection de l'Atmosphère "fixent les objectifs à atteindre et énumèrent les principales mesures préventives et correctives, d'application temporaire ou permanente, pouvant être prises en vue de réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique, d'utiliser l'énergie de manière rationnelle et d'atteindre les objectifs fixés par le plan". La DRIRE d'Ile-de-France veille, depuis l'été 2001, à l'élaboration de celui de l'agglomération parisienne, en s'appuyant sur l'expertise de deux bureaux d'étude et d'AIRPARIF et sur quatre groupes de travail présidés par des ingénieurs généraux (sources fixes et diffuses, transports terrestres, infrastructures aéroportuaires, biogénétique). Christian d'ORNELLAS a présidé, au titre de l'IGE, le groupe de travail "sources fixes".

### **III.1.9 Hygiène et sécurité (mission IGE/P/035)**

L'IGE anime le réseau des IHS de l'Équipement du CGPC mis à disposition pour assurer l'inspection du volet "hygiène et sécurité" des DIREN. Ce rôle d'impulsion et de coordination est conforme au décret du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. À ce titre, l'IGE a tenu deux réunions, les 21 mai 2003 et 4 décembre 2003, avec les inspecteurs hygiène et sécurité du CGPC qui ont permis d'aborder notamment la question de la formation à l'hygiène et la sécurité avec l'IFORE et d'établir un contact avec la mission hygiène et sécurité de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité.

L'activité conduite par les IHS en 2002 a fait l'objet d'une synthèse annuelle transmise à la DGAFAI et insistant notamment sur l'importance du dispositif de formation à mettre en place et sur la nécessité de définir une politique de prévention au ministère.

Alors que la situation de l'inspection dans les DIREN apparaît satisfaisante, elle reste inégale dans les EPA du ministère et l'année 2003 n'a pas encore permis malgré les efforts entrepris de normaliser la situation de l'inspection HS dans les parcs nationaux.

L'IGE a apporté sa collaboration à l'administration centrale :

- pour l'animation du réseau des ACMO par la sous-direction des ressources humaines de la DGAFAI. Elle a notamment participé à la journée nationale des ACMO du ministère organisée le 17 mars 2003.
- plus largement l'IGE prête son concours à la DGAFAI par une collaboration régulière (conseil, expertise) pour la mise en place d'une politique structurée en matière d'hygiène et sécurité au sein du ministère.
- pour la mise au point de la circulaire d'application du décret de 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité dans la fonction publique, annoncée en CHS ministériel.
- pour l'information des directeurs des parcs nationaux sur leur responsabilité en matière d'hygiène et de sécurité lors d'une réunion organisée par la DNP le 4 mars 2003.
- pour la réalisation d'un volet HS du document de la direction de l'eau traitant de la démarche qualité dans les services d'hydrométrie des DIREN.

L'IGE a participé, en outre, en qualité d'expert aux travaux des comités d'hygiène et de sécurité (CHS), ministériel (le 17 juin 2003) et d'administration centrale (les 22 janvier 2003 et 23 octobre 2003). À ce titre, elle a notamment apporté sa contribution à l'expertise des réponses des DIREN à l'enquête amiante diligentée par l'administration centrale cette année.

Par ailleurs, la DGAFAI a pris les dispositions nécessaires face au problème que lui avait signalé l'IGE en 2002 en matière de conformité de matériel roulant (camions de jaugeage) utilisé par les DIREN.

### **III.1.10 Comité de sécurité des tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus**

À la suite de la catastrophe du 24 mars 1999 dans le tunnel du Mont-Blanc, des comités de sécurité ont été créés pour certains tunnels routiers internationaux. M. François BARTHELEMY, IGM, fait partie du comité de sécurité du tunnel du Mont-Blanc et de celui du Fréjus.

### **III.1.11 Comité de la charte de déontologie de l'INERIS (mission IGE/P/045)**

Sur la demande de M. Georges LABROYE, directeur général de l'INERIS, M. HUET, IG GREF, participe au comité de la charte déontologique de cet organisme.

### **III.1.12 Appuis pour l'aménagement et la gestion de la vallée du Var (mission IGE/01/037)**

Sur la suggestion des inspecteurs généraux ayant réalisé la mission d'expertise sur l'impact du projet de RN 202bis, un membre de l'IGE a été placé, à titre temporaire, auprès du Préfet des Alpes Maritimes avec la double mission :

- de négocier avec les élus un mode de gestion partagée du lit du fleuve et un transfert à terme du domaine public,
- d'aider les services à exercer leurs responsabilités régaliennes.

Ce rôle important a été confié à M. MERLE, puis à M. NAU.

### **III.1.13 Accompagnement d'un parlementaire en mission sur l'avenir des Parcs Nationaux (IGE/03/009)**

Alain RIQUOIS a apporté, en 2003, son concours à un parlementaire en mission sur l'avenir des Parcs Nationaux, notamment lors de la visite des onze parcs existants ou à l'étude en métropole et outremer, ainsi que pour la rédaction du rapport (voir ci-après).

### **III.1.14 Politique des Parcs Nationaux**

Alain RIQUOIS est membre du groupe de réflexion créé par la DNP sur la politique des Parcs Nationaux. L'année 2003 a été consacrée à la mise en forme juridique des propositions élaborées notamment dans le cadre d'une mission parlementaire (voir ci avant). Deux projets de textes (loi et décret) ont ainsi été préparés.

### **III.1.15 Programme de recherche RIO et EPR**

Philippe HUET assure la présidence du Comité d'Orientation de ces deux programmes de recherche du MATE concernant les risques.

### **III.1.16 CORPEN**

Pierre BALLAND préside le groupe technique permanent "phosphore".

Jean-Louis VERREL préside le groupe technique permanent "indicateurs" qui a publié en juin 2003 un document intitulé "Des indicateurs pour des actions locales de maîtrise des pollutions de l'eau d'origine agricole : éléments méthodologiques - application aux produits phytosanitaires".

### **III.1.17 Recrutement des techniciens et agents techniques de l'environnement**

Marie-Odile GUTH a assuré la présidence des deux jurys de concours, communs à toutes les spécialités.

### **III.1.18 Uniforme du Corps des techniciens et agents techniques de l'environnement**

Marie-Odile GUTH a piloté la réflexion sur la définition d'un uniforme commun pour les agents techniques et techniciens de l'environnement.

### **III.1.19 Impact de certains ouvrages**

Pierre BALLAND a participé à l'organisation du colloque "Barrages et développement durable en France" du 18 novembre 2003 et y a présenté une communication sur le barrage de Serre-Ponçon.

### **III.1.20 Dégâts de gibier**

Prenant la succession de Jean ARMENGAUD, membre associé de l'IGE disparu en 2003, Jean BOURCET préside aujourd'hui la commission nationale d'indemnisation, Alain GILOT étant président suppléant.

### **III.1.21 Conseil national du tourisme**

Louis BLAISE représente l'IGE au CNT (Conseil national du tourisme) en qualité d'expert.

### **III.1.22 Comité interministériel d'audit des programmes**

L'IGE est membre permanent du Comité interministériel d'audit des programmes, chargé de se prononcer sur la validité et la cohérence des programmes devant constituer la nouvelle présentation budgétaire.

### **III.1.23 Commission des comptes et de l'économie de l'environnement**

Cette commission est présidée par le ministre chargé de l'environnement et un vice président veille en cas d'empêchement du ministre au bon déroulement des travaux et anime les groupes de travail examinant les documents soumis à la Commission plénière.

La Commission a été installée le 15 décembre 1998. Au cours de cette séance, la Commission a entendu et approuvé le premier rapport sur les comptes de 1997 qui lui a été présenté. Ce rapport a ensuite été publié.

Les travaux de la Commission se situent notamment dans le cadre des comptes satellites de la Nation. Lorsque les fonctions de Nicole QUESTIAUD ont pris fin la ministre a confié au printemps 2003 la vice-présidence à Jean-Luc LAURENT pour trois ans.

Lors de la réunion du printemps 2003, la Commission a examiné le rapport général sur les comptes relatifs à l'année 2001, les dossiers thématiques « énergie et environnement » et « fiscalité et environnement », ainsi qu'un rapport sur la méthodologie des comptes.

### **III.1.24 HFDD (IGE/03/050)**

À la suite de la remise du rapport sur la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable qui préconisait la création d'un service du développement durable. Avant l'arrivée du chef de ce service qui prend la responsabilité d'être le HFDD du MEDD et l'animateur du réseau des HFDD, la ministre et la secrétaire d'Etat ont demandé à Jean-Luc LAURENT d'assurer cette fonction de façon provisoire.

Cette fonction a pris fin le 5 janvier 2004 à l'arrivée d'André Jean GUERIN qui a pris cette fonction de façon définitive.

### **III.1.25 OCDE**

La France a participé en 1996 à la première démarche d'évaluation des performances environnementales des pays membres par l'OCDE. Dans la perspective du renouvellement en 2004-2005 de cette démarche, la directrice générale a confié à Jean-Luc LAURENT le soin de coordonner la préparation de cette évaluation. Sous l'autorité du SGCI, il a constitué une Task Force destinée à élaborer une documentation et un mémorandum à transmettre fin janvier 2004 et à organiser les auditions début avril 2004.

### **III.1.26 CTPM**

La directrice générale à l'image de ce qui se passe à l'équipement a souhaité dissocier les fonctions de rapporteur et de président pour le comité technique paritaire ministériel. La ministre a donc confié cette fonction à Jean-Luc LAURENT. Le CTPM du 17 novembre 2003 a donc inauguré cette nouvelle configuration.

## IV. Travaux des collèges

Le texte de création de l'IGE prévoyait la possibilité d'une organisation interne de l'IGE. À l'issue d'une concertation au sein de l'inspection, l'arrêté ministériel 6 janvier 2003 a créé au sein de l'IGE trois collèges : "technologies et risques", "espaces naturels et qualité de vie", "qualité du service public de l'environnement". Ces collèges ont vocation à constituer des lieux d'information, de réflexion et de libre débat et doivent permettre à l'inspection générale une perspective plus stratégique et plus transversale.

Ils ont commencé à se réunir dès le mois de février sur un rythme mensuel, avec des participants en nombre variable mais toujours motivés. Certaines de ces réunions ont permis de présenter et de discuter des rapports sur des sujets d'actualité (exemple : incendies de forêts). D'autres ont accueilli des intervenants ou participants extérieurs (hors MEDD : Yves LE BARS de l'ANDRA, Laurent MERMET de l'ENGREF, Emmanuel MOULIN de la DGUHC, Pierre RADANNE de la MIES, etc ; dans le MEDD : Pascal BERTEAUD, directeur de l'eau, Patricia BLANC de la DPPR/SEI, François BLAND de la DNP, Bertrand GALTIER de la D4E, etc).

## **IV.1 Collège "technologies et risques"**

**Champ de réflexion :** risques et pollutions industrielles, risques liés aux produits, risques naturels, maîtrise de l'énergie, santé-environnement

**Coordonnateur :** François BARTHÉLEMY

**24 membres** au 31 décembre 2003

**Thèmes traités en 2003 :** inondations, études de dangers, barrages, lutte contre l'effet de serre, incendies de forêts, inspection des activités "environnement" des DRIRE.

**Thèmes 2004 prévus :** risques sanitaires, réglementation de l'eau et réglementation des ICPE, construction ; envisagés : retour d'expérience en matière d'inondations, concertation sur les risques, transparence en matière nucléaire, effet de serre, ...

Certaines réunions sont communes avec la section technique du Conseil Général des Mines (en 2003 : lutte contre l'effet de serre).

## **IV.2 Collège "espaces naturels et qualité de vie"**

**Champ de réflexion :** patrimoine naturel et biodiversité, réseau écologique national, pollutions diffuses, aménagement-développement-réseaux urbains, externalités (bruit, pollution, déchets), réseaux d'infrastructures interurbaines.

**Coordonnateur :** Philippe HUET

**27 membres** au 31 décembre 2003

**Thèmes traités en 2003 :** Stratégie pour la nature, territoires et acteurs - application à la DCE, ingénierie du développement durable (voir document présenté au § II-2-11).

**Thèmes prévus en 2004 :** Concertation à propos de Natura 2000, ingénierie du développement durable et génie écologique, planification territoriale (générale et sectorielle).

Certains sujets sont approfondis en sous-groupes.

### **IV.3 Collège "qualité du service public de l'environnement"**

**Champ de réflexion :** économie et développement durable, transparence et débat public, objectifs et mise en œuvre des politiques publiques, fonctionnement du service public de l'environnement, préparation des négociations communautaires, qualité de la production juridique, évaluation et indicateurs.

**Coordonnateur :** Jacques ROUSSOT

**28 membres** au 31 décembre 2003

**Thèmes traités en 2003 :** concertation, contractualisation, décentralisation, évaluation des politiques publiques, panel d'interlocuteurs, CIAP, LOLF, pouvoirs des préfets.

**Thèmes 2004 prévus :** poursuivre l'information et la réflexion sur la réforme de l'Etat et la loi organique sur les lois de finances